

LE TAS

■ DÉCRYPTAGE

ARS : Changer
ou disparaître

DÉPARTEMENTS

Le temps des épreuves

■ CAHIER DES RÉSEAUX

Fehap, Reness, Odas,
FCSF

Le Journal des Acteurs Sociaux
9 euros

257
MAI 2021



RÉSIDENCES SERVICES : LA SOLUTION D'AVENIR POUR LES SENIORS ET LEUR ENTOURAGE



LES GIRANDIÈRES : UNE NOUVELLE SOLUTION TEMPORAIRE OU DURABLE À PROPOSER À VOS SENIORS

En tant que professionnel, votre rôle de prescripteur a une grande valeur pour les personnes âgées que vous accompagnez. Leur recommander Les Girandières, c'est leur proposer une solution alternative au maintien à domicile, aux EHPAD et aux maisons de retraite. Les Girandières savent répondre avec pertinence aux problématiques que rencontrent les seniors au quotidien.



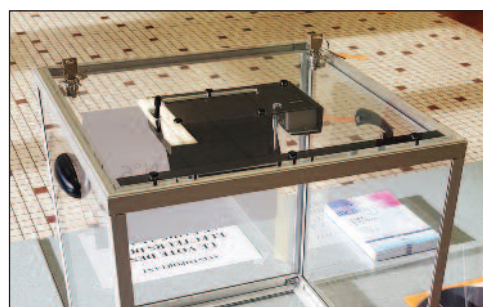
« Quitter son logement est souvent une épreuve pour les seniors. Mais lorsqu'on prend le temps de présenter la solution des résidences seniors, ils comprennent vite l'intérêt de vivre « comme avant », de façon indépendante et en toute sécurité, tout en bénéficiant de services et d'une équipe sur place de jour comme de nuit. »

Dr Frédéric S.
Médecin généraliste
à Nantes (44)



LES GIRANDIÈRES : VIVRE MIEUX DÈS AUJOURD'HUI, TOUT EN PRÉPARANT DEMAIN

- Des résidences pleines de vie !
- Des auxiliaires de vie sur place, à toute heure du jour et de la nuit
- Des appartements tout confort et des espaces communs bien pensés
- Des services à la carte
- Un restaurant sur place ouvert 7j/7
- Un espace privé pour recevoir sa famille



DOSSIER - DÉPARTEMENTS : LE TEMPS DES ÉPREUVES p.17



DÉCRYPTAGE - ARS : CHANGER OU DISPARAÎTRE p.27



LE CAHIER DES RÉSEAUX p.33

ACTUALITÉS

- 5 - Édito
- 6 - **Actualité Juridique et institutionnelle**
- 8 - **Actualité Société**
- 12 - **Social sans frontières**

DOSSIER

- 17 - **Départements : le temps des épreuves**

MÉTIERS

- 24 - **Plan d'aide à l'investissement 2021 : un effort inédit**
- 27 - **ARS : changer ou disparaître**
- 31 - **Geneviève Mannarino : La citoyenneté au service de la solidarité**
- 32 - **Les coups de cœur du Jas**

LE CAHIER DES RÉSEAUX

- 34 - **Fnadepape - URADEPAPE Grand Est, Une implication forte dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté**
- 36 - **Fehap - Interview de Marie-Sophie Desaulle, présidente de la FEHAP**
- 38 - **Reless - La crise sanitaire dessine de nouvelles solidarités au Secours Populaire**
- 40 - **Odas - 1^{er} Congrès national des journées citoyennes**
- 42 - **FCSF - #Vieilliresemble... avec les centres sociaux**

Inscrivez-vous
sans tarder !

XIV^e ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CITÉ DES CONGRES-NANTES

24-25 JUIN 2021

PROPOSÉES SIMULTANÉMENT
EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIEL

avec une *plateforme digitale*
dédiée aux Assises

Tout-petits, jeunes enfants, ados, jeunes majeurs.

UN MÉTA-BESOIN DE SÉCURITÉ

La crise sans précédent que traverse notre monde bouleverse tous les repères et accroît nos vulnérabilités. En protection de l'enfance elle agit comme une loupe sur les faiblesses de notre dispositif mais renforce aussi la volonté d'agir plus efficacement des institutions et des professionnels.

C'est le moment où les besoins fondamentaux de l'enfant, et tout particulièrement le méta-besoin de sécurité (le besoin qui englobe tous les autres) pourraient réellement devenir la boussole de chacun et le lien fédérateur entre tous. De quoi parle-t-on ? Et comment faire ?

**AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE
DE FRÉDÉRIC LENOIR**, philosophe, sociologue,
écrivain, auteur d'une cinquantaine d'ouvrages
dont "Juste après la fin du monde (2021, Le Nil)

ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE
SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE FORMATION



EN COLLABORATION AVEC L'ODAS
ET LE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
www.assisesprotectionenfance.fr
Tél : 01 53 10 24 10
Mail : assises@lejas.com

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert
Directeur artistique : Ylli Demneri
Ont collaboré à ce numéro :
José-Marie Latour, Olivier Van Caembèke,
Hélène Padieu, Nadia Graradji.

Comité de rédaction et de conseil :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Louis Amoroso**, membre du bureau de la FADEPAPE ; **Alain Cantarutti**, directeur général de la Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, médiateur de la ville d'Angers, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Vincent Figureau**, responsable des relations extérieures de la Mutualité française ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, directeur général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, directrice général de Saint-Jean-de-Maurienne ; **Jean-Claude Placard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, directeur de la DASES de Paris ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, directrice de la solidarité de la ville de Toulouse ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication : Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée : Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 9 euros

PUBLICITÉ :

PLC - Tél. : 01 45 26 08 30

Fax : 01 42 82 97 04

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale, SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246
Mensuel - Dépôt légal : mai 2021 - ISSN : 2275-4709
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

La France malade de ses médias

L'impact des médias sur la qualité démocratique en France a toujours été un sujet de préoccupation majeur pour notre journal. Celui-ci avait d'ailleurs organisé le 18 novembre 2004 à la Maison de Radio-France, une conférence sur le thème "Médias et Fraternité" avec un panel de grands journalistes. Car nous étions déjà inquiets de certaines dérives journalistiques, tout en ignorant à quel point elles allaient se généraliser.

Certes, des médias résistent encore, comme *Ouest France*, mais leur grande majorité cherche à n'exploiter que les mauvaises nouvelles, avec un seul souci : occuper le terrain, sans penser aux conséquences dévastatrices qu'elles peuvent avoir sur l'opinion. L'exemple du traitement médiatique du vaccin AstraZeneca en est une parfaite illustration, puisqu'il a provoqué son rejet par de très nombreuses personnes, à un moment où il est crucial de vacciner toute la population.

Et comment ne pas mentionner ces drames individuels, qui deviennent rapidement des récits médiatiques anxiogènes sur la sécurité. C'est d'autant plus navrant que la revue *Alternatives économiques*, dans son numéro de juin 2021, montre bien que, depuis de nombreuses années, "la délinquance est plutôt orientée à la baisse et c'est vrai pour quasiment tous les indicateurs". Le traitement de la situation des États-Unis est également révélateur d'une autre dérive : la sélection par le scandale. Ainsi, Donald Trump bénéficiait de flashes d'informations sur la moindre de ses actions provocatrices, alors que le nouveau président Joe Biden, qui est en train de rétablir les grands équilibres mondiaux, ne recueille que peu d'intérêt.

Or, cette situation n'est pas seulement due à la posture plus ou moins éthique des journalistes. Elle résulte aussi de la transformation du monde de l'information, de plus en plus soucieux d'optimisation financière. Sur les plateaux des chaînes d'information en continu, on doit "meubler" en permanence, sans avoir les moyens humains d'approfondir. Et la situation risque encore d'empirer, puisque le mouvement de concentration des médias au profit de grands groupes, engagé depuis 15 ans se poursuit, comme en témoigne très récemment le rachat d'*Europe 1* par Vincent Bolloré, déjà propriétaire de *C-News* que l'on connaît bien pour ses attaches idéologiques.

Il faut en être conscients, la liberté de la presse est en danger dans notre pays. Et pour tous ceux qui considèrent qu'elle conditionne la survie de la démocratie, il est grand temps de réagir.

TRAVAIL SOCIAL

Colère des représentants professionnels après le meurtre d'Audrey Adam



© DR

Le Syndicat national unitaire des assistants sociaux de la fonction publique (SNU-ASFP) a exprimé sa colère suite au décès d'une assistante sociale de 36 ans tuée le 12 mai par un homme de 86 ans dont elle s'occupait. Le

syndicat a notamment déploré "l'absence de déclaration du gouvernement" alors que la victime a été tuée dans l'exercice de ses fonctions de service public. Ce meurtre n'est pas, malheureusement, un drame inédit dans ces professions du social, œuvrant au plus proche des publics, et parfois auprès de personnes déséquilibrées. Il a fallu attendre les obsèques d'Audrey Adam, le 17 mai, pour que la ministre de l'Autonomie, Brigitte Bourguignon, et le secrétaire d'État à l'Enfance et aux Familles, Adrien Taquet, réagissent. Pour rappeler, comme le dit ce dernier : "Parce qu'ils sont auprès des plus fragiles d'entre nous, les travailleurs sociaux évitent à la société toute entière de tomber".

VILLE DE PARIS

Syndicats et élus main dans la main contre l'allongement du temps de travail



© DR

Le 6 août 2019, la loi sur la transformation de la fonction publique établissait que, par souci d'équité, le temps de travail devait être le même entre fonctionnaires territoriaux et fonctionnaires de l'État, à savoir 35 heures par semaine. Or, à Paris les négociations successives depuis Jacques Chirac puis Bertrand

Delanoë ont permis aux employés d'obtenir d'importants congés supplémentaires. Le retour de ces accords salariaux dans le droit commun reviendrait à faire travailler chaque salarié de la Ville de Paris en moyenne 55 heures de plus par an. Sans surprise, les représentations syndicales s'y opposent fortement, mais ce qui est moins habituel c'est que les élus de la Ville soutiennent cette résistance, en ayant dans un premier temps obtenu un délai de grâce jusqu'à janvier 2022 pour appliquer la règle.

AIDES À DOMICILE

Le secteur commercial s'estime lésé

Après la hausse historique de 13 à 15% des salaires des personnels des associations qui interviennent auprès des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées, les entreprises commerciales du secteur se plaignent d'une "distorsion de concurrence salariale par rapport au secteur associatif". En effet, l'augmentation des salaires ne pourrait concerner aussi le secteur commercial qu'à travers une revalorisation importante du montant de l'Apa et de la PCH. Ce qui ne serait possible, selon les opérateurs privés commerciaux, qu'avec la création d'un tarif national plancher Apa et PCH de 23 euros, complété par un "forfait qualité-coordination" de 3,50 euros par heure. Or, l'état des finances départementales et nationales semble difficilement compatible avec une telle orientation.

EMPLOI

La France a besoin de travailleurs étrangers dans le BTP



© Pixabay

Établie par les ministères de l'Intérieur et du Travail, la liste des métiers ouverts aux étrangers non-ressortissants d'un État membre de l'Union européenne a été mise à jour récemment pour la première fois depuis 2008. Les métiers

du bâtiment et des travaux publics y ont une place de choix, certains étant même en forte tension selon les régions, en raison de leur manque d'attractivité auprès des Français et des impératifs de la relance. Ainsi, la Bretagne manque de maçons et de plombiers-chauffagistes, la Bourgogne-Franche-Comté de couvreurs et d'ouvriers qualifiés dans la maintenance électrique et électronique, l'Occitanie d'ouvriers qualifiés en travaux publics, béton et extraction. Et un peu partout en France, des charpentiers, des chaudronniers, mais aussi des chefs de chantier et des géomètres. De quoi ouvrir l'insertion professionnelle aux nombreux réfugiés ?

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ**Le temps du bilan**

Un an et demi après le début de la pandémie de Covid-19, "le panel d'évaluation de la pandémie", mis en place par l'OMS dès le début de cette crise mondiale, a publié mercredi 12 mai ses conclusions et ses recommandations. En tout premier lieu, il s'agit d'établir une "chronologie définitive des événements", car la multiplicité des échanges d'informations durant la période rend difficile cette lecture. Aux données de recherche scientifiques s'ajoutent les comportements des gouvernements et des médias, ainsi que la prise en compte des effets sanitaires, économiques et sociaux. Enfin, le rapport émet un certain nombre de recommandations afin de mieux faire face à une catastrophe similaire dans l'avenir : celles-ci concernent, d'une part la façon d'endiguer la pandémie, d'autre part l'amélioration de la gouvernance internationale, car le multilatéralisme, dû à la souveraineté de chaque État pour gérer la crise dans ses frontières, a montré ses limites. "Le système actuel n'est pas assez fort pour arrêter une pandémie. Il faut un leadership plus puissant", conclut Helen Clark, co-présidente du panel.

SUPPRESSION DE L'IGAS**La résistance s'organise**

Alors que le gouvernement prévoit de supprimer l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), un collectif de 131 de ses membres lance un appel dans *Le Monde* du 11 mai 2021, pour dénoncer cette réforme. Or, celle-ci ne concerne pas que l'Igas, mais aussi les deux autres corps d'inspection générale interministérielle que sont l'Inspection générale de l'administration (IGA) et l'Inspection générale des finances (IGF). De plus, cette réforme prolonge celle de la suppression de l'Éna, car il s'agit non pas de sanctionner telle ou telle organisation, mais de revoir en profondeur notre modèle d'administration centrale. Un modèle dont les défauts sont désormais bien connus : le fonctionnement en silos, la sélection étroite des élites, l'inamovibilité des dirigeants, le moule culturel commun à toute la haute fonction publique, sont autant de points critiques qui peuvent justifier cette restructuration. C'est pourquoi, il aurait été plus opportun que le gouvernement explicite mieux son projet de reconfiguration de l'architecture de la haute fonction publique avant d'annoncer la suppression de tel ou tel corps ou inspection, ce qui suscite alors un mouvement de rejet légitime.

LA POSTE**Le Sénat appelle à un plan de sauvegarde**

Déjà fortement affaiblie par l'essor considérable des communications électroniques et par les services privés de courrier, La Poste a été encore plus atteinte lors de la pandémie, au point d'annoncer un déficit en 2020 de plus de 1,3 milliard d'euros. Et les pertes à venir sont estimées entre 700 millions et 2,4 milliards par an d'ici à 2025. Cette situation dramatique a été décrite dans un récent rapport de la commission économique du Sénat, qui lance un appel au gouvernement pour soutenir le groupe. En effet, même si La Poste a diversifié ses activités, sa principale mission demeure le service universel de courrier, qui constitue une mission de service public. Les rapporteurs demandent donc d'abord un important soutien financier de l'État pour compenser ce déficit structurel. Derrière quelques suggestions pour réaménager l'organisation, ils insistent surtout sur le rôle essentiel de ce service vis-à-vis des 13 millions de personnes qui ne maîtrisent pas les outils informatiques. Et prônent ainsi que le service postal avec ses facteurs soient investis d'une nouvelle mission : aider à repérer la précarité numérique.

FRANCE GÉNÉROSITÉ**Des résultats bien sympathiques**

Selon le baromètre de France Générosité du 20 mai, les dons en faveur des organisations caritatives ont augmenté en moyenne de 13,7% en 2020. Et ceux plus précisément affectés à l'aide aux plus démunis sur le territoire national ont augmenté de plus de 45%. Est-ce à dire que l'extension de la vulnérabilité favorise l'extension de la générosité ?

VOITURES ÉLECTRIQUES

Le doute n'est plus permis



Selon plusieurs études, la part des voitures électriques dans les ventes automobiles en Europe s'établirait à 80% d'ici 2030. D'ailleurs, dès ce premier trimestre 2021, ce pourcentage s'élève à 16% des achats de voitures neuves. Mais le plus fort développement est

attendu en 2025, car l'écart de prix entre les voitures thermiques et les voitures électriques sera alors gommé, grâce à des batteries beaucoup moins onéreuses et plus durables. Notons qu'il existe déjà sur le marché une voiture électrique à un prix imbattable, la Dacia Spring, fabriquée en Chine, dont le tarif en France s'élève à 13 000 euros (après bonus gouvernemental).

JEUNESSE

Le mal-être des étudiants s'accroît constamment

Malgré les mesures prises par le gouvernement ou les élus locaux en faveur de la jeunesse, l'état psychologique des jeunes de 18 à 25 ans ne cesse de se dégrader selon une étude menée par la Fédération des associations générales étudiantes (Fage). Six étudiants sur dix évoquent un décrochage important lié à l'épidémie, deux sur trois craignent une dévalorisation de leur diplôme, un sur deux s'inquiète de l'avenir, et même 27% d'entre eux ont eu des pensées suicidaires depuis le début de la crise. Pour tous ceux qui sont hostiles à la possibilité d'une sortie de crise par une vaccination massive et obligatoire, le mal-être de nos jeunes devrait les inciter à plus d'esprit de responsabilité et de solidarité.

ESCLAVAGE

Le prix de la liberté enfin établi



Une équipe de chercheurs du CNRS a réussi à établir la liste des bénéficiaires des indemnités décidées par la Seconde République à la suite de l'abolition de l'esclavage dans les colonies décidée en 1848. Contrairement aux idées reçues, les 10 000 propriétaires d'esclaves, qui ont reçu à partir de 1849 des indemnités pour un total de 126 millions de francs-or, soit 27 milliards d'euros d'aujourd'hui, n'étaient pas tous des "colons blancs". En effet, 30% des propriétaires d'esclaves en Martinique étaient eux-mêmes noirs ou métis. C'est dans les colonies sucrières, et en particulier à la Réunion, que ces indemnités, qui varient de 72 à 672 francs-or par esclave, que les prix étaient les plus élevés. La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique ont reçu ainsi l'essentiel des indemnités. Seule note positive, ces indemnités ont permis de soutenir le développement de secteurs clés de l'industrie, comme le coton et les chemins de fer.



ÉDUCATION

L'écriture inclusive bannie de l'école

Jeudi 6 mai, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a publié une circulaire auprès des rectorats et de tous les personnels de son ministère pour proscrire l'utilisation de l'écriture inclusive. Pour rappel, ce procédé orthographique consiste à terminer un mot au masculin par un point, suivi du suffixe du féminin (un "e" le plus souvent), voire même prolongé d'un autre point et d'un "s" pour le pluriel. Il a été inventé pour attirer l'attention sur l'appartenance des personnes désignées au sexe féminin ou au sexe masculin. Le ministre y voit surtout une complication pour les élèves et estime que cela "constitue un obstacle à la lecture et à la compréhension de l'écrit". Sur le fond, il engage toutefois les enseignants à féminiser dès qu'ils le peuvent les noms de métiers ou de fonctions.

FAMILLE MONOPARENTALES**Les grandes victimes de la crise sanitaire**

© Pixabay

Selon des chercheurs de l'Institut national d'études démographiques (Ined), les familles monoparentales, qui représentent une famille sur cinq avec enfants en France, ont été particulièrement fragilisées par la crise sanitaire.

Dans la majorité des situations, il s'agit de femmes seules avec leurs enfants, qui ont été confrontées à la fois à une perte de revenus, au problème de la garde des enfants, et à la fermeture des cantines scolaires. Difficultés d'autant plus lourdes que, selon l'Observatoire des inégalités, le taux de pauvreté s'élevait en 2017 à 18% pour les familles monoparentales, contre 7% pour les couples avec enfants. Autre donnée particulièrement cruciale en temps de confinement, selon l'Insee, 23% des familles monoparentales vivaient en 2018 dans des logements surpeuplés, contre 10% des familles dites "traditionnelles".

LOGEMENT**La crise du Covid-19 booste l'offre de locations**

© Pixabay

Depuis le début de la crise sanitaire, les restrictions de déplacements ont drastiquement fait chuter la demande de logement en courte durée (pour les touristes) ou en moyenne durée (pour les étudiants ou les stagiaires). En effet, de nombreux étudiants ont quitté les villes où se trouvent leurs universités pour retourner chez leurs parents où ils peuvent suivre des cours en distanciel, et la majorité des stages ont été annulés. La conséquence sur le marché du logement est flagrante dans les statistiques des professionnels du secteur, avec une offre beaucoup plus importante par rapport à la demande :

ainsi, le site *seloger.com* dénombre au mois de mars dernier 79% d'annonces de locations vides et 129% de locations meublées de plus que début 2020. La pénurie des demandes a contraint de nombreux propriétaires à baisser leurs prix. Mais aussi à revoir leur cible, beaucoup de ceux qui louaient à des touristes sur le modèle Airbnb offrent désormais leur bien sur le marché de la location longue, pour des étudiants ou actifs.

CRYPTO-MONNAIE**Le doute s'installe**

© Pixabay

C'est avec l'achat par le milliardaire Elon Musk, patron de Tesla, d'un milliard et demi de dollars de "bitcoins" que cette monnaie virtuelle avait fait un saut

considérable dans l'univers financier début 2021. En effet, cette crypto-monnaie pouvait être utilisée pour l'achat d'un éventail de produits beaucoup plus diversifiés, dont d'ailleurs les automobiles Tesla. Or, en s'appuyant sur des arguments environnementaux, Elon Musk vient d'annoncer qu'il n'accepterait plus de bitcoins, ce qui a provoqué la chute de cette monnaie (-12% en quelques heures le 12 mai). Il est vrai que les transactions des bitcoins, notamment en Chine, mobilisent une énergie démesurée, (l'équivalent de la consommation électrique annuel d'un pays comme la Suède). Mais un autre élément semble plus inquiétant pour l'avenir des crypto-monnaies, l'hostilité des États et financiers institutionnels de Wall Street, qui s'inquiètent de plus en plus de l'utilisation des crypto-monnaies pour blanchir des affaires occultes.

ASTRAZENECA**Une attractivité variable selon les frontières**

Dans un avis rendu public mercredi 12 mai, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a confirmé que le vaccin anglo-suédois offrait un rapport bénéfice-risque "particulièrement marqué pour les personnes âgées de plus de 55 ans". Et pourtant, deux-tiers des Français continuent de rejeter l'utilisation de l'AstraZeneca, ce qui conduit à s'interroger sur le sort des 2 millions de doses actuellement disponibles, et les 4 millions qui le seront fin juin. Cette situation, déplorable au regard de la nécessité de vacciner le plus rapidement et le plus largement possible, révèle une fois de plus l'ampleur des dégâts causés par la défiance dans notre pays envers les autorités sanitaires, alors qu'en Allemagne, comme en Grande-Bretagne, le pourcentage d'opinions favorables au vaccin AstraZeneca est exactement inverse.

POLLUTION

Les océans de plus en plus fragilisés



Le réseau international pour l'élimination des polluants (Ipen), qui regroupe plus de 600 ONG dans 120 pays, a publié le 27 avril un recensement de plus de deux cents études scientifiques sur la pollution des milieux marins, dont les conclusions offrent une vision consternante de

l'état actuel de nos océans. Sur le banc des accusés principaux, les quantités considérables de polluants chimiques issus des activités humaines (engrais, pesticides, hydrocarbures, métaux lourds, matières plastiques, molécules pharmaceutiques et chimiques variées...), qui empoisonnent la faune marine, jouent le rôle de perturbateurs endocriniens qui baissent la fertilité, les réponses immunitaires, mais aussi les comportements de milliers d'espèces. Ces dommages ont été repérés tant sur des larves d'insectes, que sur des mollusques, des arthropodes, des poissons, mais aussi sur des animaux plus gros comme des tortues, des phoques, des ours polaires. Si l'appauvrissement de la biodiversité a déjà fait l'objet de nombreux cris d'alarme, il devient de plus en plus difficile de les ignorer.

DÉMOGRAPHIE

François Bayrou alerte l'opinion

Dans une note récente du Haut Commissariat au Plan, François Bayrou tente de mobiliser les pouvoirs publics sur l'avenir démographique de notre pays. En effet, après six années consécutives de diminution des naissances, le solde naturel (les naissances moins les décès) se montait à la fin 2019 à 141 000, soit le plus bas niveau depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Et en 2020, année exceptionnelle, le différentiel s'est encore considérablement réduit, avec 726 000 naissances pour 668 000 décès. Ces constats sont particulièrement inquiétants, car notre système de solidarité est intégralement fondé sur les solidarités entre générations. C'est la raison pour laquelle le Haut commissaire au Plan souligne l'urgence d'une nouvelle politique familiale pour préserver notre modèle social. Ce qui ne l'empêche pas par ailleurs d'alerter sur la nécessité d'accueillir et d'intégrer à l'avenir plus d'étrangers en France.

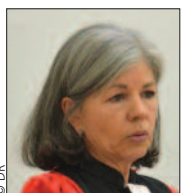
CARTON VERT



À **Hélène Dupré**, thérapeute installée dans le Morbihan, qui multiplie les initiatives pour éviter l'expulsion d'un jeune Guinéen de 19 ans, Mohamed Bangoura, arrivé en France il y a cinq ans. Aujourd'hui majeur, celui-ci a réussi un excellent parcours au lycée et a publié des poèmes remarquables sous le pseudonyme de Falmarès.



À **Thierry Beaudet**, actuellement président de la Mutualité française, élu mardi 18 mai à la tête du Conseil économique, social et environnemental (Cese). Ancien instituteur, militant de longue date de l'économie sociale et solidaire, son arrivée est saluée de façon unanime par tous les partenaires, des syndicats aux chefs d'entreprise.



À **Fabienne Klein-Donati**, procureur de la République de Bobigny, qui a publié un essai remarquable "Poursuivre" (Éditions des Équateurs) dont les droits d'auteur seront reversés à une association de soutien aux mineurs étrangers en danger.

CARTON ROUGE



À **Vincent Delahaye**, vice-président du Sénat, qui est intervenu aux côtés de l'humoriste Jean-Marie Bigard à une manifestation, le 22 mai, contre le "Pass Sanitaire". Il répondait à une invitation du collectif "Ami entends-tu... ?" qui détourne l'esprit de la Résistance au profit d'une démarche complotiste.



À **la Mutuelle nationale des artistes**, en raison de graves dysfonctionnements enregistrés dans sa gestion, qui ont conduit le ministre du Travail et celui de l'Économie à confier les pouvoirs de son conseil d'administration à quatre administrateurs provisoires.



À **Xavier Niel**, homme d'affaires français, qui soutient une nouvelle industrie dénommée "les Nouveaux Fermiers", destinée à remplacer la viande d'origine animale par des substituts végétaux. Une démarche particulièrement inopportune à un moment où le monde agricole subit le contrecoup de la crise sanitaire et du désordre climatique.



© Pixabay

ARGENTINE

LA PAUVRETÉ EXPLOSE AVEC LA CRISE DU COVID-19

Les dernières données concernant l'Argentine confirment une grave crise économique due à la pandémie, dans un pays déjà touché auparavant par une forte récession. La contraction brutale de l'économie en 2020 a atteint 9,9%. Chômage et perte des ressources se heurtent à une inflation galopante qui, elle, ne faiblit pas (36,1% d'augmentation des prix en 2020). L'Indec (Institut national des statistiques et du recensement) a publié en mars 2021 un rapport selon lequel 42% de la population vit désormais dans la pauvreté. Et cette situation est particulièrement grave dans les grandes villes comme Buenos Aires (12 millions d'habitants) où ce sont 51% des personnes qui sont concernées. Cela impacte de très nombreuses familles, puisque l'Indec estime que 60% des enfants de moins de 14 ans ne voient pas leurs besoins de base couverts. Le gouvernement distribue au compte-goutte des aides aux plus pauvres, mais ne voit pas le bout du tunnel.

VÉNÉZUELA

VENT D'OUVERTURE DÉMOCRATIQUE



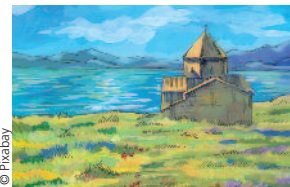
© Pixabay

La situation économique et sociale au Venezuela est de plus en plus dramatique. Ce pays, qui dispose des plus importantes réserves de pétrole du monde, connaît aussi l'un des indices de pauvreté les plus élevés de la planète. Plus de 50% de la population est au chômage, les hôpi-

taux manquent d'électricité et de médicaments, trouver du carburant devient quasiment impossible. C'est pourquoi le pouvoir chaviste a un besoin urgent de renouer des relations normales avec les pays qui l'entourent et les États-Unis, pour obtenir la levée des sanctions économiques qui accentuent les conséquences néfastes d'une mauvaise gouvernance. C'est pourquoi, à la veille des élections municipales, le parlement vénézuélien a désigné le nouveau Conseil national électoral chargé de surveiller les élections. Parmi les cinq recteurs principaux figurent deux représentants éminents de l'opposition au chavisme, bien que l'Assemblée nationale soit composée de plus de deux tiers de parlementaires favorables à Hugo Chavez. De plus, ces deux représentants de l'opposition ont obtenu des garanties leur permettant de mettre un veto sur les résultats qui leur paraîtraient irréguliers. Un geste de bonne volonté, qui pourrait redonner espoir aux Vénézuéliens, dont le flux migratoire ne cesse d'augmenter au bénéfice de l'économie des pays voisins, car les migrants vénézuéliens sont généralement plutôt diplômés.

HAUT-KARABAKH

LE PATRIMOINE CULTUREL ARMÉNIEN MENACÉ



© Pixabay

Cinq mois après la fin de la guerre au Haut-Karabakh, des observateurs s'inquiètent de la destruction de bâtiments historiques, ce que confirment notamment

des images satellites qui ont permis de vérifier la disparition de deux églises arméniennes, dont une datant du XVII^e siècle. C'est pourquoi quatre archéologues américains de l'université Cornell à New-York, ont lancé un programme de surveillance par satellite des 300 monuments les plus importants sur le plan historique de cette région, afin d'alerter l'opinion et de dissuader les fanatiques turcs de saccager ce patrimoine.

ESPAGNE

LEADER EUROPÉEN DE L'ÉLECTRICITÉ PROPRE



© Pixabay

L'Espagne s'est fixée l'objectif de produire dès 2030 son électricité grâce aux énergies renouvelables hydro-électrique, solaire et éolien. Et elle s'affirme déjà comme le nouvel eldorado de l'électricité propre et pas chère. À l'origine de cet extraordinaire succès, on relève bien évidemment l'ensoleillement

exceptionnel de la péninsule, mais aussi la volonté politique depuis 2019 de diversifier les autres sources d'énergie renouvelable. Enfin cette dimension écologique s'avère très vertueuse sur le plan des prix, puisque lors des derniers appels d'offres, le mégawatt heure était facturé à environ 14€, soit le tiers du prix de l'électricité nucléaire en France.



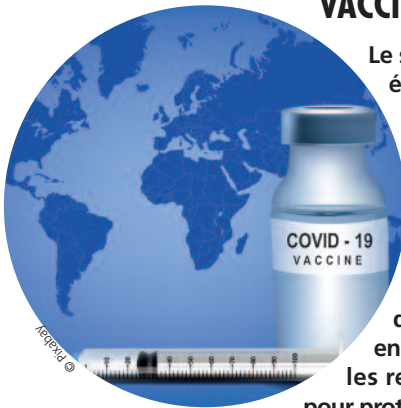
ÉTATS-UNIS

UN PROGRAMME AMBITIEUX POUR SOUTENIR LES JEUNES ET LES FAMILLES

Le 28 avril, Joe Biden a présenté au Congrès un plan en faveur de l'ensemble des Américains et en particulier des familles, pour les soutenir en matière d'éducation et de santé. Ce plan, qui serait doté de 1800 milliards de dollars (aides directes et crédits d'impôts), concerne, entre autres, la mise en place au niveau fédéral d'un congé maladie, des aides de lutte contre la pauvreté, la gratuité du premier cycle d'études supérieures dans les universités publiques, des soutiens spécifiques pour les étudiants noirs, ainsi que la généralisation des écoles maternelles. Pour financer ces axes ambitieux, le président américain propose d'augmenter l'impôt sur le revenu, ce qui affectera surtout les plus hauts revenus. Si les axes de ce programme et le mode de financement obtiennent un important soutien populaire, il reste encore à obtenir son vote au Congrès, contre des Républicains hostiles mais minoritaires, mais aussi quelques Démocrates effrayés par son ampleur.

SOLIDARITÉ MONDIALE

FAUT-IL SUPPRIMER LES BREVETS INDUSTRIELS SUR LES VACCINS CONTRE LE COVID-19 ?

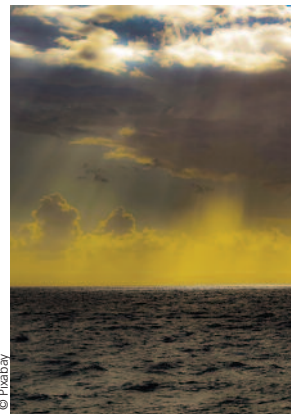


Le sujet n'est pas nouveau, il a même été abordé dès les toutes premières esquisses de recherche sur les vaccins anti-Covid-19. À première vue, la levée des brevets (c'est-à-dire la suppression de la propriété intellectuelle dans le prix global, ramené aux seuls frais de production) permettrait de vendre les doses de vaccin à un prix minoré, en particulier à des États qui n'ont pas les ressources financières suffisantes pour protéger leurs populations. Cette préoccupation de santé publique a déjà été l'occasion d'âpres débats éthiques et politiques dans le passé, par exemple avec les traitements contre le sida. Aujourd'hui, c'est Joe Biden qui réclame cette levée des brevets pour contribuer à la lutte contre l'épidémie de Covid-19 dans les pays du sud. Mais certains objectent que la levée des brevets est une procédure qui pourrait ralentir la production. Or, l'enjeu actuel est au contraire d'être en capacité de fournir plusieurs milliards de doses dans un temps très court. Et de donner aux industriels des moyens pour développer rapidement les sites de production. La logique n'est pas la même qu'avec des traitements de long terme.

occupation de santé publique a déjà été l'occasion d'âpres débats éthiques et politiques dans le passé, par exemple avec les traitements contre le sida. Aujourd'hui, c'est Joe Biden qui réclame cette levée des brevets pour contribuer à la lutte contre l'épidémie de Covid-19 dans les pays du sud. Mais certains objectent que la levée des brevets est une procédure qui pourrait ralentir la production. Or, l'enjeu actuel est au contraire d'être en capacité de fournir plusieurs milliards de doses dans un temps très court. Et de donner aux industriels des moyens pour développer rapidement les sites de production. La logique n'est pas la même qu'avec des traitements de long terme.

LIBYE

UN TERRIBLE MANQUE D'HUMANITÉ



Lors de la prière de l'Angélus, place Saint-Pierre au Vatican, dimanche 25 avril, le Pape François a exprimé son indignation en ces termes concernant 130 migrants africains morts à proximité des côtes libyennes trois jours plus tôt. "Ce sont des personnes, ce sont

des vies humaines, qui pendant deux jours entiers ont imploré de l'aide en vain. Une aide qui n'est pas venue. C'est le moment de la honte". En effet, selon un rapport publié par l'ONG Alarm Phone, les autorités libyennes, alertées à diverses reprises sur ce naufrage en cours, ne sont intervenues qu'après 48 heures et donc bien trop tard.

GROENLAND

UNE NOUVELLE MAJORITÉ EN FAVEUR DE L'ÉCOLOGIE

Mardi 6 avril, les élections législatives et communales se sont déroulées au Groenland, territoire autonome de la couronne du Danemark. Le résultat de ces élections, donnant une très large victoire au parti Inuit Ataqatigiit (36,6% des votes, devant les 29,4% du parti Social-démocrate), n'est pas anec-

dotique. En effet, ce territoire dont la population atteint à peine 54 000 habitants, possède un fort potentiel minier et pétrolier qui attire les convoitises de grosses entreprises internationales. Or, le parti vainqueur des élections a organisé sa campagne autour du rejet de l'exploitation de l'uranium et des terres rares (un ensemble de 17 métaux aux propriétés électromagnétiques particulières, qui en font une matière première stratégique) par des compagnies étrangères. Le président du parti Inuit Ataqatigiit, Mute B. Egede, a depuis été nommé Premier ministre du Groenland.

LE JAS

LE JOURNAL
DES ACTEURS
SOCIAUX



Depuis sa création,
Le Jas n'a cessé de suivre l'actualité
avec un regard sans concession.
Nous avons à cœur d'apporter notre
contribution à la construction d'un monde
plus fraternel faisant de la solidarité,
de la citoyenneté, du développement
durable et de la proximité des objectifs
incontournables.

Pour partager avec nous cette ambition,

ABONNEZ-VOUS !

TROIS FORMULES VOUS SONT DÉSDORMAIS PROPOSÉES :

1. FORMULE "PAPIER"

RECEVEZ CHAQUE MOIS VOTRE MAGAZINE
EN VERSION PAPIER À L'ADRESSE DE VOTRE CHOIX.

2. FORMULE "NUMÉRIQUE"

RECEVEZ CHAQUE MOIS PAR E-MAIL *LE JAS* EN FORMAT
NUMÉRIQUE (PDF) SUR VOTRE ADRESSE MAIL

3. FORMULE "INTÉGRALE"

RECEVEZ CHAQUE MOIS LA VERSION "PAPIER" ET
LA VERSION "NUMÉRIQUE" DU *JOURNAL DES ACTEURS
SOCIAUX*.

VITE, JE M'ABONNE !

Oui je m'abonne au JAS pour un an et je choisis la formule (cocher la case) :

Papier au prix de 75 euros

Numérique au prix de 60 euros

Intégrale au prix de 95 euros

Je règle par :

Chèque ci-joint à l'ordre de *Journal des Acteurs sociaux*

Virement bancaire à réception de facture

CB en commandant sur le site www.lejas.com

Adresse de livraison

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal :

e-mail :

Téléphone :



**Journal des Acteurs Sociaux – 13 bd Saint-Michel, 75005, Paris – Tél 01 53 10 24 10
e-mail : maria.lillo@lejas.com – www.lejas.com**

VOUS AVEZ LE DROIT DE VOULOIR UNE BANQUE AUSSI ENGAGÉE QUE VOUS



Credit photo - Getty Images

Partenaire de référence des Associations

Nous sommes la 1^{re} banque française reconnue pour sa performance RSE*. Comme vous, nous sommes pleinement investis dans les dispositifs d'entraide et de solidarité au service de l'intérêt général.



labanquepostale.fr/associations-gestionnaires.html

* 1^{re} banque française et 2^e banque au monde pour ses performances extra financières selon l'ISS - ESG (notation publiée en 2019).

La Banque Postale - SA à Directoire et Conseil de Surveillance - Capital social 6 585 350 218 € - 115, rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06 - RCS Paris n°421 100 645
ORIAS n°07 023 424.



DOSSIER

DÉPARTEMENTS LE TEMPS DES ÉPREUVES

PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ ET CHRISTOPHE ROBERT

En novembre 2014, *Le Jas* organisait un colloque national sur l'avenir des départements. Grâce à la participation de nombreux élus départementaux et cadres administratifs, ce colloque pouvait s'achever en dégagant quelques orientations stratégiques pour consolider la légitimité des départements dans le paysage de la solidarité. Et l'on pouvait alors affirmer que cette ambition était réaliste et que, donc, l'avenir des départements s'avérait plutôt serein. Sept ans plus tard, à la veille d'élections importantes dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale très préoccupante, il est encore plus utile de s'interroger sur la place des départements dans le paysage de la solidarité, et ce avec d'autant plus d'intérêt que le projet de loi "4D", qui devrait ressurgir prochainement, prévoit d'étendre les compétences départementales (voir *Jas* n°252, décembre 2020). C'est donc avec le souci de clarifier les enjeux que notre mensuel ouvre ce dossier. Le titre "Le temps des épreuves", est déjà, en soi, révélateur des inquiétudes qui se précisent dans deux directions : celle de l'ancrage démocratique, car le taux de participation des citoyens aux élections risque d'être faible ; celle de l'action sociale et médico-sociale, qui risque d'être confrontée à des enjeux sans précédent avec l'extension de la vulnérabilité.

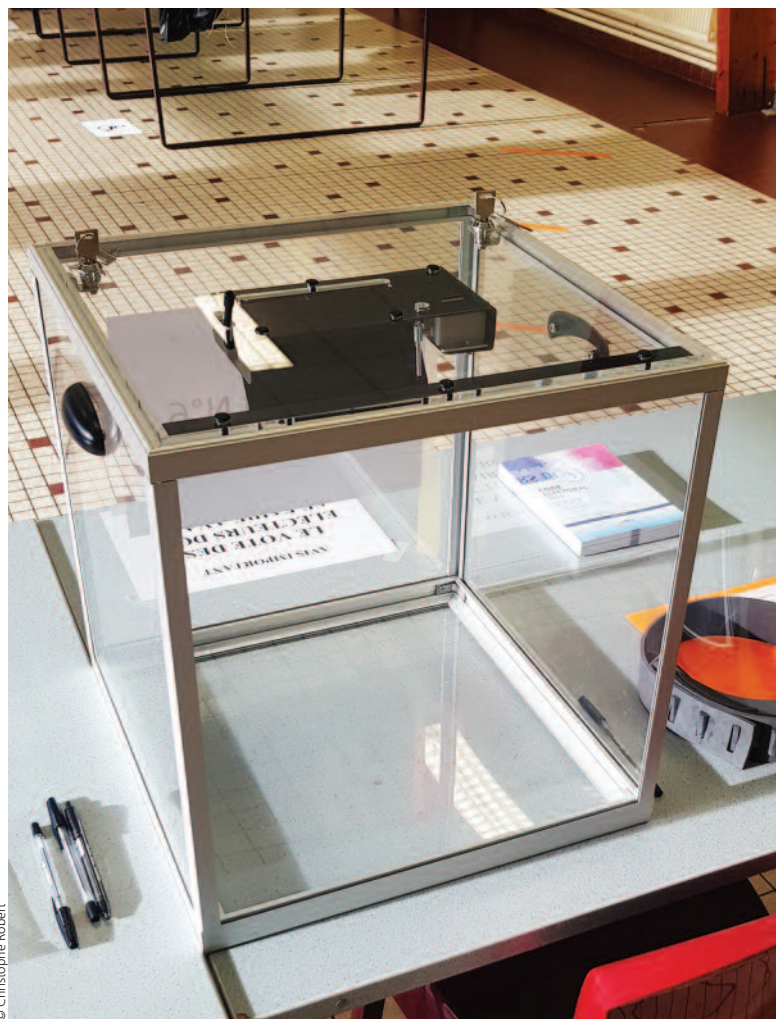
I. L'ÉPREUVE DES URNES

Les conseillers départementaux qui seront élus lors des scrutins des 20 et 27 juin prochains auront à décider de la mise en œuvre des politiques sociales de demain. C'est une responsabilité qui contribue de façon considérable à la cohésion nationale. Sur le terrain, chacun s'organise donc, conscient de l'ampleur de la tâche qu'il reste à accomplir pour relever cette nouvelle épreuve des urnes, dans un contexte de participation électorale préoccupant, car les élus départementaux souffrent d'un déficit important d'intérêt auprès des Français.

En juin 2019, une enquête Opinion Way menée pour l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) relevait que, pour 68 % des Français, l'élu qui comprenait le mieux leurs préoccupations au quotidien était leur maire, très loin devant les conseillers départementaux (6 %) et les parlementaires (5 % pour les députés et 1% pour les sénateurs). Quelques mois plus tard, un autre sondage Odoxa réalisé pour *France Info* montrait que seuls 35 % des Français avaient une bonne opinion de leur président de département, contre 63 % s'agissant des maires. Très révélateur, 45 % des sondés indiquaient ne pas connaître le président de leur conseil départemental.

UN SCRUTIN DE MOINS EN MOINS ATTIRANT

Cet état de fait se traduit par un constat : les scrutins départementaux peinent de plus en plus à mobiliser les électeurs. Pour preuve, moins d'un électeur sur deux (49,98 %) s'est déplacé à l'occasion du second tour des scrutins départementaux lors des précédentes élections départementales en 2015. Pourtant, ils étaient plus des deux tiers (66,48 %) à avoir voté pour leurs représentants départementaux lors des élections de 2004. Que s'est-il passé pour expliquer une telle démobilisation en l'espace d'une dizaine d'années du côté de l'électorat ? Faut-il y voir un désintéressement des Français à l'égard des questions départementales ou bien une incompréhension du mode de scrutin ? Sans doute les deux. Il est vrai qu'en ce domaine, entre la détermination des compétences de chaque échelon territorial (régions, départements, communes et intercommunalités) et les réformes électorales successives, les évolutions législatives ne brillent pas vraiment par leur simplicité et leur clarté aux yeux des électeurs. Car, faut-il le rappeler, depuis 2015, l'élection des



© Christophe Robert

Ce sont un peu plus de 4 100 conseillers départementaux que les électeurs seront invités à choisir lors des scrutins des 20 et 27 juin.

conseillers généraux a été remplacée par de nouveaux scrutins départementaux avec la mise en place des binômes de conseillers "femme-homme". En outre, cette importante modification prévue par la loi du 17

mai 2013 a également été l'occasion d'un redécoupage strict des cantons historiques. L'argument invoqué à l'époque était de répondre "au besoin d'un ancrage territorial et à l'exigence de parité". Reste qu'au final, la réforme a surtout abouti à diviser par deux le nombre des cantons, passant d'un peu plus de 4 000, avant la réforme, à 2 054 aujourd'hui. Sans doute les habitants se reconnaissent-ils moins dans ces nouvelles circonscriptions électorales élargies. À l'instar du redécoupage des régions agrandies et des intercommunalités XXL, l'élargissement des circonscriptions et des territoires ne fait décidément pas bon ménage avec l'indispensable proximité qu'il conviendrait pourtant de préserver entre les habitants et leurs élus.

DE NOUVEAUX ENJEUX

C'était nécessaire hier, et encore bien plus aujourd'hui avec les effets prévisibles de la crise sanitaire sur la cohésion sociale. Car, depuis les scrutins des 22 et 29 mars 2015, plusieurs chamboulements importants sont intervenus, qui mériteraient que l'on prenne encore plus au sérieux les prochaines élections Départementales. À commencer par la loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. En effet, cette loi a non seulement maintenu l'échelon départemental, contrairement à ce que proposait le Premier ministre de l'époque, Manuel Valls, dans son discours de politique générale du 8 avril 2014, mais elle a aussi consolidé le champ de leurs compétences sociales et médico-sociales. Et pour rendre encore plus opérationnelles ces responsabilités, elle a retiré aux départements la clause de compétence générale qui leur permettait de pouvoir agir dans les domaines de leur choix, pour recentrer leurs attributions autour des solidarités territoriales et humaines. Quant au projet de loi 4 D actuellement en cours de discussion au Parlement, il devrait consolider le lien entre départements et cohésion sociale dans trois directions : clarifier leur rôle en matière d'insertion, quitte à leur attribuer des compétences économiques; mieux les impliquer en matière de médecine scolaire; et renforcer leur rôle de protecteurs des enfants (voir dossier du *Jas* n°252 de décembre 2020 "Décentralisation sociale: le grand saut"). C'est dire si c'est bien la question de l'action sociale au sens large et de ses déclinaisons opérationnelles au plus près des besoins des habitants qui constituera plus que jamais le cœur du travail des futurs conseils départementaux. Et il serait peu dire qu'en ce domaine la tâche est immense, dans un contexte de pauvreté croissante et de fragilisation sociale sans

POINT SUR L'ÉLECTION

Pour l'heure, ce sont un peu plus de 4 100 conseillers départementaux que les électeurs seront invités à désigner lors des scrutins des 20 et 27 juin. Près de 16 000 candidats, regroupés au sein de 7 894 binômes, sont en lice. Soit un recul d'environ 15 % par rapport aux élections de 2015. Parmi eux figurent 2 200 maires, 85 députés et 71 sénateurs. Fait notable, la majorité (55 %) des conseillers départementaux sortants n'ont pas souhaité se représenter. Une moyenne qui reste cependant à tempérer dans certains départements ruraux, comme les Hautes-Alpes ou encore le Gers où respectivement 93 % et 85 % des conseillers sortants sont prêts à remplir pour un nouveau mandat. Du côté des présidents sortants, une vingtaine ont décidé de ne pas se représenter.

précéder avec cette crise sanitaire dont nous avons tant de mal à sortir.

POUR UNE MOBILISATION MASSIVE DE L'ÉLECTORAT

Comment concevoir dès lors de ne pas conforter la légitimité de cet échelon départemental vital grâce à une participation massive de l'électorat ? Une mobilisation d'autant plus souhaitable qu'il existe un risque bien réel, de voir un abstentionnisme important favoriser l'élection de représentants hostiles à notre modèle de solidarité. Une réalité qui n'a d'ailleurs pas échappé au président de l'Assemblée des départements de France (ADF), Dominique Bussereau. "La démocratie, qui est parfois en danger aussi à cause de certaines forces extrémistes, a besoin d'être confortée", a-t-il ainsi souligné lors de récentes rencontres organisées en visio-conférence le 28 avril, en ajoutant : "Aller choisir ses conseillers départementaux et la politique de solidarité de son département, c'est très important". Gageons qu'il soit entendu, car aux dernières élections on avait échappé de peu au danger. Et quelle que soit la couleur politique et le nombre de présidents (62 pour la droite et 28 pour la gauche) des consensus pouvaient être bâtis autour des valeurs républicaines sur l'adaptation des politiques nationales au terrain local.

II. L'ÉPREUVE DU SOCIAL

L'argumentaire évolue peu. Depuis quarante ans, les détracteurs de la décentralisation évoquent deux risques majeurs : d'une part, que les départements ne prennent pas la mesure de l'utilité de leur rôle pour sauvegarder la cohésion sociale ; d'autre part, qu'ils contribuent par leurs choix aux inégalités de traitement des personnes. Or, sur les deux points l'analyse des faits démontre le contraire. Et l'on peut affirmer que, globalement, le bilan de l'action sociale des départements s'avère positif. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne soit pas perfectible sur certains points. Mais surtout, l'ampleur de la crise sociale qui se dessine risque de les voir mal préparés à l'affronter. L'épreuve sera difficile.

Lors de la décentralisation, en 1984, on pouvait craindre que les élus départementaux soient principalement intéressés par les questions de développement local et beaucoup moins par les questions de solidarité. Cette inquiétude était alimentée par ailleurs par la diversité des sensibilités politiques, qui pouvaient faire craindre des traitements inégalitaires. Or, ces craintes se sont avérées largement injustifiées.

DES ARGUMENTS FALLACIEUX

Selon l'Odas, aux tout débuts de la décentralisation, l'effort net des départements métropolitains en faveur de l'action sociale, c'est-à-dire une fois déduits les concours de l'État, représentait moins de 6 milliards d'euros, contre 31 milliards aujourd'hui. Même si on tient compte de l'inflation, cet effort a été multiplié par 4. Et ce ne sont pas les dépenses les plus influentes sur l'électorat qui ont augmenté le plus, mais celles affectées aux personnes en situation de handicap. En 1984 cet effort s'élevait à 884 millions d'euros, contre près de 7,5 milliards aujourd'hui.

De même, contrairement aux idées reçues, la décentralisation a réduit les inégalités entre départements en ce qui concerne l'offre de services. En effet, durant ces presque quarante ans, les départements qui avaient du retard dans leurs réponses sociales ont progressivement comblé celui-ci sur les départements les mieux lotis. Une réduction des inégalités mesurée par l'Odas et la Drees à hauteur d'environ un tiers. Ce qui montre bien que, sous la pression des besoins, la proximité régule autant que la norme.

Ces résultats quantitatifs ont été par ailleurs complétés par une réorganisation profonde des services départe-

tementaux. On a rapproché les services du public par une forte déconcentration territorialisée de l'administration et du service social. Et on a développé, un peu partout dans les départements, des outils d'observation, ce qui fait de cette collectivité l'une des plus impliquées dans l'établissement d'un lien étroit entre diagnostic et décision. C'est ce qu'affirmait d'ailleurs récemment le président du Conseil départemental de Seine-et-Marne Patrick Septiers, qui a fait de l'observation une priorité de son mandat, pour pouvoir mieux accompagner les mutations rapides qui caractérisent le monde moderne. Pour lui, l'observation n'est pas un outil technocratique, mais bien un outil politique,



© Pixabay

En 1984, les dépenses affectées par les départements aux personnes en situation de handicap s'élevaient à 884 millions d'euros, contre près de 7,5 milliards aujourd'hui.



qui a deux vertus : mieux connaître les territoires infra-départementaux, les besoins et leur évolution afin de les adapter régulièrement et faciliter le dialogue entre élus et professionnels grâce à des éléments d'information objectifs et qualitatifs.

UNE LECTURE FINANCIÈRE INQUIÉTANTE

Pourtant les départements ne sont pas au bout de leurs peines. Car, selon l'Odas, la vague de paupérisation qui va déferler sur le pays après la crise sanitaire engendrera des besoins immenses en matière de soutien à une jeunesse fortement déstabilisée, à des familles de plus en plus fragilisées comme les familles monoparentales, et aux personnes en quête d'insertion. Dès à présent, l'Odas a observé que, dans les budgets primitifs 2021 des départements, ceux-ci anticipent une forte évolution des dépenses d'allocations du RSA allant jusqu'à +15% (voir *Lettre de l'Odas* sur les finances départementales de décembre 2020. Des évolutions d'autant plus inquiétantes qu'elles rompent le cercle vertueux avec de la baisse, ces 5 dernières années, du nombre de bénéficiaires du RSA (1,644 million en 2019 contre 1,709 million en 2015) et du nombre de jeunes majeurs soutenus par l'aide sociale à l'enfance, hors MNA (11 400 en 2019 contre 12 700 en 2015).

À ces charges nouvelles viendront s'ajouter les conséquences prévisibles d'un accroissement des efforts en faveur des personnes en perte d'autonomie, car le gouvernement veut faire de cette problématique une priorité politique de la fin du mandat présidentiel. Or les départements ne disposent pas de recettes exten-

sibles. Et elles sont très largement inégalitaires selon les départements, comme l'affirme Marie-Sophie Desaulle, présidente de la Fehap: "La situation du département des Hauts-de-Seine n'a rien de semblable à celle d'autres départements qui cumulent faiblesse des ressources et explosion des besoins sociaux dus soit à la pauvreté, soit au vieillissement, soit aux deux". C'est une réalité que reconnaissent les élus départementaux, comme Patrick Septiers en Seine-et-Marne. Lui, de son côté, affiche sa sérénité pour l'avenir, car son département bénéficie de nouvelles ressources dues à sa forte attractivité qui crée un flux démographique d'actifs favorable.

Cette différence d'atouts financiers pour répondre aux besoins sociaux constitue aujourd'hui le véritable talon d'Achille de la décentralisation. En effet, l'une des charges les plus lourdes en matière de solidarité a trait au RSA. Elle représente pour les départements métropolitains plus de 10 milliards d'euros, qui ne sont remboursés par l'État qu'à hauteur de la moitié. Or, généralement, ce sont les départements ayant le plus de bénéficiaires qui ont le moins de ressources financières. Si l'on veut que tous les départements soient en capacité de surmonter les conséquences de la crise économique qui se profile, il faut très vite s'attaquer à cette difficulté. C'est pourquoi on suivra avec intérêt la suite donnée par le projet de loi 4D au profit d'une renationalisation du financement des allocations du RSA à titre expérimental dans les départements les plus affectés par la précarité. Mais selon Claudine Padiou, directrice scientifique de l'Odas : "Ce premier pas devra très vite être suivi d'une extension

générale de la mesure, pour éviter de créer une nouvelle complexité dans la relation entre l'État et des départements. Comment distinguer les uns des autres ? Comment effectuer une sélection ? Et surtout, pourquoi maintenir une disposition particulièrement inappropriée, car le RSA est une allocation définie par l'État au titre de la solidarité nationale". Didier Lesueur, directeur général de l'Odas complète en relevant que "Cette allocation de subsistance est essentielle pour la vie des ménages, pour la protection de l'enfance, et il convient donc comme aujourd'hui que ses conditions d'attribution relèvent de l'État". Ce qui lui permet de rappeler l'opportunité de respecter en conséquence le principe "qui décide paie".

La renationalisation du RSA est donc bien l'axe de soutien financier aux départements le plus prometteur. Et pourtant, il continue d'être rejeté par de nombreux départements, qui craignent de perdre le contrôle de l'insertion en perdant celui du financement de l'allocation. Or c'est exactement l'inverse qui se produit depuis plusieurs années. En effet, asphyxiés par les dépenses d'allocations, les départements ne cessent de diminuer les dépenses consacrées aux parcours d'insertion. Alors que ces dernières s'élevaient à 700 millions d'euros en 2015, elles ne représentent aujourd'hui que 525 millions d'euros. C'est un processus particulièrement anormal, car il atteint une des compétences les plus utiles en



"Les départements pourraient être bien plus efficaces s'ils n'étaient pas confrontés au caractère chronophage de dispositifs de plus en plus complexes", Didier Lesueur, directeur général de l'Odas.

matière de décentralisation, celle d'accompagner dans des itinéraires personnalisés les personnes en insertion.

UNE ÉVOLUTION STRATÉGIQUE DÉROUTANTE

Ce dernier constat s'inscrit dans une tendance particulièrement déroutante quant à l'avenir des départements. En effet, à l'issue du colloque de novembre 2014 organisé par l'Odas et *Le Jas*, en partenariat avec l'Assemblée des départements de France (ADF) (voir ci-dessus), deux élus départementaux en avaient synthétisé les conclusions.

Pour Frédéric Bierry, alors président de la commission des affaires sociales de l'ADF et président du Bas-Rhin, la départementalisation du social devait se poursuivre, mais en laissant aux départements davantage de souplesse dans la mise en œuvre des grands objectifs, définis par l'État. Ce qui permettrait aux élus départementaux de mieux prendre en compte les initiatives des habitants. Car, insistait-il, "c'est par *le bottom-up* qu'on pourra avoir des politiques concrètes et efficaces. Il est temps que tous les élus en conviennent, tant sur le plan national que local". Il prônait alors une décentralisation libérée des contraintes excessives posées par les dispositifs et les normes pour favoriser plus de participation et d'engagement des citoyens.

De même, Mathieu Klein, alors président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, affirmait que "le rôle d'une collectivité territoriale doit consister à mettre en mouvement la société au service d'un certain nombre de valeurs, dont la fraternité. C'est la logique du développement social, inspiré du développement local, qui vise à mobiliser toutes les ressources et énergies humaines d'un territoire pour mieux répondre à ses besoins". Pour ces deux élus, l'avenir des départements se projetait donc bien à travers des compétences stratégiques et non pas gestionnaires, concrétisées par des actions de prévention et d'animation des territoires. Et cette option était souhaitée en direction de toutes les populations et de tous les risques sociaux.

Or ces dernières années, les départements semblent de plus en plus confrontés à une prégnance de leurs responsabilités gestionnaires et leurs missions réparatrices plus que sur le développement social. C'est l'analyse qui ressort de multiples enquêtes menées par l'Odas.

DES RÉFORMES DÉVASTATRICES

Selon cet observatoire, ce mouvement aurait été déclenché par les réformes successives de ces dernières



© Pixabay

Les départements ont montré leurs capacités à répondre à de nouveaux enjeux, comme celui de la prise en charge d'un nombre croissant de mineurs non accompagnés (MNA).

années, sur le financement du RSA, sur le redécoupage des cantons par la loi NOTRe, et la multiplication des dispositifs et entraves bureaucratiques. Pour Didier Lesueur, “la nouvelle définition géographique des cantons ne favorise guère le lien de proximité avec les habitants, de même que la complexité des organisations, comme par exemple celle des MDPH dont l'autonomie nuit à la cohérence de l'action départementale”. Quant à Claudine Padiou, elle met surtout en relief l'importance prise dans les budgets départementaux par le financement des diverses allocations, RSA, Apa, PCH..., qui “déséquilibrent les responsabilités départementales de la prévention des risques sociaux vers la gestion d'aides personnalisées”.

Cela est d'autant plus préoccupant que les départements ont su montrer leurs capacités à répondre à de nouveaux enjeux, comme celui de la prise en charge d'un nombre croissant de mineurs non accompagnés (MNA), avec des solutions innovantes et efficaces. Ce souci d'innovation est d'ailleurs aussi très productif en matière d'autonomie des personnes fragilisées, avec la création de nouvelles formules d'accueil ou de services d'accompagnement sociaux ou médicosociaux. Les départements offrent donc, selon l'Odas, une image contrastée entre une volonté d'agir autrement et plus efficacement, et un contexte institutionnel de moins en moins favorable à l'adaptation des politiques

locales aux territoires. Situation que Didier Lesueur résume en une phrase : “Les départements pourraient être bien plus efficaces s'ils n'étaient pas confrontés au caractère chronophage de dispositifs de plus en plus complexes”.

En conclusion, l'avenir des départements va donc dépendre étroitement de ce qui ressortira de la loi 4D, dont le Sénat voudrait se servir pour accroître le rôle des départements en faveur de l'économie de proximité. C'est d'ailleurs le point de vue qui ressort d'un rapport d'information daté du 18 décembre 2019 de la commission des lois de l'Assemblée nationale relatif à l'évaluation de l'impact de la loi NOTRe. La commission appelait de ses vœux “le rétablissement de la clause générale de compétence des départements” afin de “rendre à ces collectivités des capacités d'action en matière économique”. Et ses rapporteurs Bruno Questel et Raphaël Schellenberger précisait: “Il paraît en particulier souhaitable de redonner au département la possibilité d'accorder des aides aux entreprises”.

On est donc bien loin l'époque où s'affichait de façon récurrente la volonté des uns et des autres de mettre fin aux départements. Pour autant ils ne bénéficieront d'une reconnaissance pérenne et générale que si la représentation nationale parvient à clarifier et simplifier l'architecture administrative de notre pays. ■

PLAN D'AIDE À L'INVESTISSEMENT 2021: UN EFFORT INÉDIT

Depuis 8 ans, la CNAV et la CNSA financent les rénovations des résidences autonomie. Ce soutien se déroule dans le cadre d'un Plan d'aide à l'investissement dont le montant vient d'être triplé.

PAR OLIVIER VAN CAEMERBEKE

Modernisation des parties communes, travaux pour lutter contre les déperditions thermiques, ravalement de façade, installation de portes automatiques, création d'un salon de coiffure... ce sont des travaux importants qui seront prochainement lancés à la résidence autonomie Bel Automne de Hirsingue (Haut-Rhin). Des chantiers en partie financés par la Carsat Alsace-Moselle dans le cadre du Plan d'aide à l'investissement (PAI) 2020. Depuis 2014, les pouvoirs publics ont confié à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et à la Cnav la mise en œuvre de ce plan dédié aux résidences autonomies. "Ces dernières datent souvent des années 70 et 80 et sont vieillissantes. Ces fonds (de quelques dizaines de milliers d'euros à plus de cent mille) sont destinés aux travaux de réhabilitation, de modernisation, de mise aux normes, d'agrandissement ou encore de restructuration", explique Catherine Lachaussée, responsable du pôle Offre de services et parcours à la direction nationale de l'action sociale de la Cnav.

Les dossiers sont déposés localement par les gestionnaires ou propriétaires de droits privés ou public des résidences auprès des Carsat. En Alsace, c'est le bailleur social Habitats de Haute-Alsace qui a formulé la demande de subvention pour cette résidence dont l'ADMR est gestionnaire. "Ce bâtiment de 1979 compte 3 étages pour 76 logements, précise Sandrine Breitel, référente Lieux de vie collectifs de la Carsat locale. Avant d'attribuer les fonds, nous avons vérifié qu'elle répondait à différents critères (ouverture sur la commune, proximité des transports publics, animation sociale et culturelle en son sein...) et que l'impact des travaux sur le coût des loyers serait modéré". La subvention accordée fut de 100 000 euros ; une somme



inférieure à la subvention moyenne qui, en 2020, atteignait 151 000 €.

LE PROJET SOCIAL : DÉTERMINANT !

Au niveau national, depuis 2014, 390 résidences, dont 11 Marpa, soit 19 495 logements, ont pu bénéficier de cofinancement de travaux tels que : le remplacement de chaudière, l'isolation de toitures, l'installation de détecteurs de chutes, la rénovation de salles de bain, l'élargissement de cuisines pour permettre le passage de fauteuils roulants... "Les PAI ont souvent un effet de levier décisif pour l'engagement des travaux. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'entamer des rénovations importantes, les porteurs de projets se heurtent régulièrement à de lourdes contraintes notamment architecturales ou techniques", souligne Alexandra Tschens,

chargée de mission à la direction nationale de l'action sociale.

Pour pouvoir être retenus, les dossiers doivent répondre à différents critères tels que la qualité des prestations, une attention aux démarches de développement durable, des tarifs contenus ou encore l'existence d'un projet de vie sociale et de lutte contre l'isolement. "Le bâti, l'équipement, la domotique, cela ne suffit pas, confirme Catherine Lachaussée. Le gestionnaire ou ses partenaires, doivent être capables de créer des liens entre les résidents. Cela peut prendre la forme d'ateliers de prévention, de réunions collectives, d'activités sportives, culturelles, de jardin partagé...". Pour les aider sur cet enjeu, en partenariat avec Santé Publique France, la Cnav a développé une boîte à outils. Ce kit est bâti en trois volets (Construire un parcours personnalisé/Mobiliser pour les activités/Mutualiser les ressources entre professionnels) qui disposent chacun d'outils dédiés. Parmi ceux-ci on peut citer : une trame d'entretien avec les résidents préalable à l'organisation des activités, un calendrier perpétuel de suivi du parcours personnalisé, des questionnaires d'évaluation des activités, des fiches sur l'alimentation, la psychomotricité, le sport adapté... La liste est longue, les professionnels intéressés trouveront toutes les informations sur www.pourbienvieillir.fr

DU CHANGEMENT EN 2021

Entre 2014 et 2018, chaque enveloppe du PAI, abondée par la Cnav et la CNSA a atteint 10 millions d'euros. Sur cette période, la CNSA y a contribué à hauteur de 40 millions d'euros et la Cnav à hauteur de 7,1 millions. En 2019 et 2020, seule la Cnav y a contribué à hauteur de 10 millions d'euros. Mais 2021 est une année exceptionnelle puisque, en plus des 10 millions amenés par la Cnav, la CNSA y ajoute 20 millions dans le cadre du Ségur de la Santé (voir encadré). "Cet effort nous permet d'élargir nos champs d'intervention, note Alexandra Tschens. Pour la première fois, nous allons cofinancer la création d'établissements et non plus simplement des réhabilitations. Nous pouvons aussi financer les travaux d'ingénierie préalables aux améliorations ou constructions ; ces études onéreuses empêchent parfois les porteurs de projets d'envisager des travaux. Notre taux de participation passe également de 50 % à 60 %. Enfin, nourris de l'expérience de la crise sanitaire, nous allons cofinancer de nouveaux



La résidence autonomie Bel Automne de Hirsingue (Haut-Rhin), bénéficiaire du PAI 2020, va pouvoir entamer des gros chantiers d'amélioration du cadre de vie de ses résidents.

Gaël Hilleret, directeur des établissements et services médico-sociaux (ESMS) de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie



"La CNSA soutient l'investissement des établissements depuis sa création, mais le Ségur de la Santé nous permet d'augmenter cette aide. L'enveloppe totale de cet accompagnement est d'1,5 milliard. C'est un effort historique

qui nous confère une responsabilité majeure puisque l'impact d'une rénovation se mesure en dizaines d'années. Si la priorité est donnée aux Ehpad, il était bien sûr indispensable de soutenir de manière massive les résidences autonomie, d'où ce triplement des crédits dans le cadre du PAI 2021. Nous avons délégué cette gestion à la Cnav qui a une compétence démontrée sur l'aide à l'investissement de ces établissements. Par ailleurs, les gestionnaires des résidences autonomie connaissent bien les procédures établies par la Cnav qui a développé des outils de connaissances, de diagnostic et de communication efficaces. Enfin, la Cnav et les Carsat partagent avec nous une même attention à la dimension sociale. Ce PAI est un formidable levier pour améliorer la qualité de vie des résidents, mais aussi la qualité de travail des professionnels qui y interviennent. C'est bien là le double objectif du Ségur de la Santé. J'incite donc les directions des résidences autonomie à saisir cette opportunité en déposant leur dossier auprès de leurs Carsat."

types d'aménagements intérieurs ou extérieurs, notamment ceux qui facilitent les usages numériques ou les activités sur les espaces verts".

Beaucoup de nouvelles portes ouvertes donc pour l'amélioration du cadre de vies des aînés.

L'appel à projets 2021 a été lancé mi-avril. Avis aux porteurs de projets, ils ont jusqu'au 18 juin pour envoyer leurs demandes aux Carsat. ■

ARS : CHANGER OU DISPARAÎTRE

PAR NADIA GRARADJI

La crise sanitaire a révélé les faiblesses de notre système de santé et de son organisation, tout particulièrement en ce qui concerne l'articulation des compétences entre les échelons nationaux et territoriaux. Au cœur des débats, les Agences régionales de santé (ARS) qui, dix ans après leur création, vont devoir s'adapter pour survivre.



“ Les Agences régionales de santé (ARS) ne sont pas faites pour gérer une crise sanitaire. C’est comme si on demandait à un chef de bureau de Bercy de gérer un tremblement de terre ou une catastrophe”, assène Pierre Monzani, lors d’une audition “dimension territoriale de la lutte contre la pandémie et solidarité de proximité”, le 6 mai au Sénat. Le directeur général de l’Assemblée des départements de France (ADF) pointe du doigt - comme beaucoup d’autres avant lui - les difficultés à collaborer, en période de crise, entre les ARS et les collectivités territoriales. “Nous avons mis beaucoup de temps à établir un dialogue qui soit constructif et qui aboutisse à des réalisations concrètes sur le terrain. [...] Nous avons vu, à cette occasion, combien les ARS avaient, a fortiori dans les grandes régions, des relais départementaux très insuffisants. Souvent le délégué départemental de l’ARS, malgré sa bonne volonté, se trouve dans l’obligation de demander l’autorisation au directeur général de l’ARS qui lui-même demande l’autorisation au cabinet du ministre de la Santé”, critique-t-il.

DIVERGENCES D’OPINIONS SUR L’AVENIR DES ARS

Cette critique du fonctionnement des ARS est également exprimée par d’autres institutions. Ainsi, en décembre dernier, dans son rapport, la commission d’enquête de l’Assemblée nationale sur la gestion de la crise sanitaire préconise notamment la suppression des ARS en y substituant des agences départementales sous l’autorité du préfet. Pourtant, ce sentiment n’est pas partagé par un grand nombre d’acteurs du secteur médico-social. “Les ARS ont été présentes, ce sont les seules qui l’ont été. Les politiciens, politicards et autres ont tous hurlé avec les loups contre tout ce qui se faisait. Globalement, ni les conseils départementaux ni les mairies n’ont été là”, tranche Philippe Jourdy, directeur général de l’Asei, Association inter-régionale intervenant dans le champ du handicap et du sanitaire, et délégué régional Fehap Occitanie. Plus significatif, en février dernier, la Fnadepa a mené une enquête auprès de ses 1 300 adhérents avec 250 réponses



Pierre Monzani, directeur général, Assemblée des Départements de France.

au questionnaire. “Qu’ils soient directeurs d’Ehpad, de résidences autonomie ou de services d’aide à domicile, nos adhérents ont jugé très largement beaucoup plus satisfaisant le soutien des ARS à leur égard que le soutien des conseils départementaux. Pour 74 % des répondants, les ARS ont été aidantes et seulement 10 % des réponses considèrent que les départements ont été aidants”, détaille Jean-Pierre Riso, président de la fédération.

Ces appréciations débouchent très vite sur une requête en faveur d’une compétence élargie pour les ARS. “En l’état actuel, malgré tout le travail engagé par les collectivités territoriales, le système n’est fondamentalement pas adapté pour faire de l’égalité. Il faut que ce soit les ARS qui reprennent la main sur la santé, surtout si on veut une équité, une égalité entre les citoyens. La santé publique est un pouvoir régalien qui peut s’exercer même en période de crise grâce à la déconcentration”, juge Philippe Jourdy. De son côté, le président de la Fnadepa est lui aussi convaincu que l’on ne pourra pas réformer les politiques de l’autonomie sans transformer la gouvernance du secteur. Pour Jean-Pierre Riso, le projet de loi “grand âge et autonomie” devra faire bouger les lignes sur ce volet. “Même si cette question de la gouvernance génère des crispations, elle est sûrement, avec la question des financements, une des conditions majeures pour aller vers une

politique de l'autonomie plus forte et plus robuste", avertit-il.

LE CHOIX DU STATU QUO

Ce point de vue n'est toutefois pas partagé par tout le secteur médico-social. Ainsi, Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss, tout en défendant l'idée d'un État central qui définit plus précisément les grandes priorités, souhaite laisser agir les régions et les départements en fonction des spécificités locales. "Le département doit rester le pilote de l'action sociale avec peut-être une vision régionale renforcée. Il faut aussi consolider le lien national/territorial, ce qui sera l'un des grands enjeux du projet de loi 4D (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification), poursuit-il.

Par ailleurs, la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (Mecss) de l'Assemblée nationale, n'envisage pas de grands bouleversements, mais plutôt d'examiner les moyens et méthodes permettant d'améliorer le fonctionnement ou l'ancrage territorial des ARS. En effet, depuis le 11 janvier, la Mecss ayant pour rapporteure Agnès Firmin-Le Bodo (Agir Ensemble), a entrepris une série d'auditions (plus de cinquante heures déjà au compteur), pour évaluer les ARS. Comme le précise Jean-Carles



© DR

Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss

Grelier, le président (apparenté LR) de la Mecss cette évaluation a fait le choix de regarder les ARS sur leurs dix années d'existence et pas simplement au travers du prisme de la crise sanitaire, "ce qui n'aurait pas donné une exacte mesure de leur investissement dans les politiques de santé des territoires". Ce choix a ainsi permis une évaluation plus objective de l'efficacité des ARS, grâce notamment à des analyses comme celle de Pierre Ricordeau, le directeur général de l'ARS d'Occitanie. Entendu par la Mecss début mars, il explique que l'articulation des agences entre le niveau national et régional est plutôt bien pensée. Selon lui, les ARS sont "le réseau territorial de l'État dans lequel il y a peut-être le plus de déconcentration car elles disposent d'une autonomie qui permet des adaptations organisationnelles aux enjeux des territoires". Et d'ajouter que le mode de nomination des directeurs généraux de l'Agence régionale de santé en Conseil des ministres leur donne "une certaine légitimité et un dialogue plus facile avec le niveau national". De plus, la diversité très importante des profils des directeurs généraux (médecins, hospitaliers, inspecteurs généraux des affaires sociales, anciens associatifs, etc.) apporte "une force au collectif des DG dans la relation avec l'administration centrale", argumente-t-il. La stratégie mise en œuvre à travers le projet régional de santé "est certes dépendante d'une stratégie nationale de santé mais elle est quand même très adaptée aux territoires". Enfin, via notamment le fonds d'intervention national, les ARS disposent "des outils financiers permettant d'asseoir cette adaptation territoriale avec des marges de manœuvre importantes".

RENFORCER LE NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Cette vision positive ne masque pas pour autant le manque d'incarnation de l'ARS au niveau local et les très fortes disparités d'une région à l'autre sur les délégations octroyées aux directions départementales. "Dans certains territoires, les directeurs départementaux siègent au comité exécutif et sont investis d'un pouvoir délégué du directeur général extrêmement important, et d'autres fois les délégués départementaux ne sont que des courroies de transmission", note Jean-Carles Grelier, en se référant à de nombreux témoignages recueillis pendant les auditions. Ce qui lui permet de rappeler



que la mesure 33 du Ségur de la santé envisage de renforcer ce lien territorial entre le ministère, les acteurs de santé et les élus des territoires. Comme le rappelle Pierre Ricordeau, aujourd'hui la politique de santé est centrée sur les parcours de santé, ce qui nécessite forcément une action territorialisée "qui pousse à rééquilibrer davantage vers le niveau départemental, car les régions sont devenues trop grandes".

Auditionné le 10 mai, Olivier Véran, ministre de la Santé et des Solidarités admet lui aussi la nécessité de renforcer le niveau départemental des ARS. En pratique, "tous les postes qui doivent être créés doivent l'être à l'échelon départemental, car cela permettra de créer plus de liant et congruence avec les collectivités dans les territoires". Et il ajoute : "Je me rends compte de ce qu'on demande aujourd'hui à un délégué départemental d'une ARS, de la multiplicité de ses fonctions et missions, par rapport aux équipes dont il dispose. Tout cela doit être renforcé".

IMPLIQUER LES ÉLUS DANS LA GOUVERNANCE

Autre objet du débat : accorder une place et un rôle plus conséquents aux élus locaux dans la gouvernance des ARS. Aujourd'hui, la présence des élus au sein des conseils de surveillance des ARS a "en effet" une dimension symbolique et peu opérationnelle. Concrètement, parmi les 25 membres de leur conseil de surveillance présidé par le préfet de région, seuls 4 d'entre eux sont des représentants des collectivités territoriales. Par ailleurs, comme il n'y a pas de minorité de blocage, les

grands élus ont tendance à désinvestir ces conseils. Jean-Pierre Riso se dit favorable à la transformation des conseils de surveillance des ARS "qui sont des lieux assez fermés" en conseils d'administration "avec l'ensemble des parties prenantes, un peu à l'image de ce qu'est le conseil de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) aujourd'hui".

Mais le projet de loi 4D prévoit d'aller plus loin avec la transformation des conseils de surveillance des ARS en conseils d'administration dans lesquels les élus locaux seraient mieux représentés, avec un tiers des places attribué aux collectivités locales et deux places de vice-président pour les élus. Le ministre de la Santé a indiqué qu'un décret d'application de la loi 4D est en préparation pour traduire ce renforcement du rôle des élus au sein des ARS. Il sera mis en consultation dès que la loi sera promulguée.

Toutes ces dispositions seront-elles suffisantes pour mener à bien la mue attendue des ARS? Le think tank Institut Sapiens en doute : "Alors que la crise du Covid-19 a démontré la nécessité de disposer d'un exécutif fort et réactif à la tête des ARS, le projet de loi 4D risque d'accentuer les déséquilibres et les lourdeurs d'ensemble. Il n'est pas difficile d'imaginer la situation inconfortable, voire paralysée, d'un directeur général d'ARS pris entre le marteau de sa tutelle jacobine, qui n'a nullement faibli, et l'enclume territoriale", met-il en garde. L'éternel débat est réactivé entre efficacité de l'autorité et efficacité du dialogue démocratique. ■

LA CITOYENNETÉ AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ

La citoyenneté a toujours été un sujet central dans la ligne éditoriale du *Jas*. C'est pourquoi nous accueillons avec plaisir ce témoignage de Geneviève Mannarino, vice-présidente du Conseil départemental du Nord et membre du conseil d'administration de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), qui n'a cessé d'agir pour renforcer l'intérêt des départements pour l'innovation et le développement local.

C'est en tant qu'élue locale, ayant une longue expérience de l'action municipale et de l'action départementale, qu'il me paraît important de témoigner de la nécessité de tout faire pour renforcer les politiques de solidarité, en impliquant davantage chacun d'entre nous en tant que citoyen. En effet, les politiques de prévention ne peuvent réussir que si elles s'appuient sur la construction de liens sociaux et la réactivation des valeurs d'écoute, d'entraide et de respect. J'ai la profonde conviction que la solidarité ne peut s'épanouir sans renouveau d'une citoyenneté concrète.

Je crois aussi que nous faisons fausse route en ne cherchant pas à mobiliser davantage l'expérience et l'énergie des personnes âgées, pour que celles-ci soient reconnues dans leur utilité sociale. Je pense par exemple au soutien éducatif que les anciens peuvent apporter aux enfants et jeunes en difficulté. Cessons de voir le vieillissement de notre société comme une faiblesse, c'est un formidable atout.

Ce combat sur le sens doit aussi s'exprimer très concrètement. C'est pourquoi, avec Frédéric Bierry, président du Conseil départemental du Bas-Rhin et de la Commission des Affaires Sociales de l'ADF (l'Assemblée des départements de France), nous avons réussi à mobiliser un grand nombre de Départements pour rejoindre une initiative lancée par l'association Voisins Solidaires. Ce programme, intitulé "Départements Solidaires" implique déjà une trentaine de départements. C'est fort utile, car les départements sont les carrefours des solidarités locales, à même de mobiliser les familles, les voisins et les citoyens à travers des actions concrètes de solidarité de proximité, en lien direct avec les communes et leurs territoires.

Dans le Nord, mon département, de nombreuses communes ont adhéré à ce mouvement et organisé,



© DR

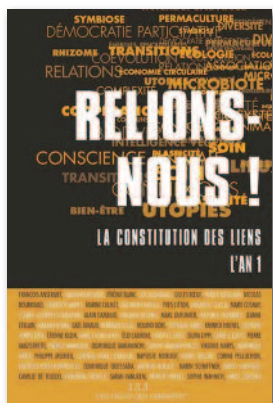
en lien avec Voisins Solidaires, un réseau de citoyens volontaires pour apporter leur aide aux personnes isolées, notamment âgées ou vivant avec un handicap. La commune de La Longueville fut la première à rejoindre la démarche et mène de nombreuses actions depuis plusieurs mois.

De même, toujours avec Voisins Solidaires, je soutiens le dispositif de "l'heure civique" qui propose à tout citoyen de donner chaque mois une heure de son temps pour mener une action de solidarité de proximité. Et là encore, plusieurs collectivités ont répondu présent pour soutenir, valoriser et faire connaître le dispositif auprès de leurs habitants.

Ce sont des expériences qu'il faut multiplier, de même qu'il faut encourager les communes à faire des "journées citoyennes". Car nous allons entrer dans une période extrêmement difficile. Toutes ces initiatives me semblent donc indispensables pour relancer les mécanismes naturels de solidarités, en mobilisant les citoyens de manière positive, sans rien leur imposer. Ces actions permettront ainsi de retisser le lien social de proximité, tout en favorisant la continuité de vie sociale des personnes fragiles. ■

Relions-nous ! La Constitution des liens – L'An 1

Collectif / Édition Les Liens qui libèrent



Pourquoi, aujourd'hui, une Constitution des liens ? Tout simplement parce que nous vivons une vraie crise de la représentation et donc une crise politique. Nous continuons à penser et à percevoir le monde selon des conceptions dépassées issues des Temps modernes. Un peu comme ces étoiles dont nous admirons l'éclat alors qu'elles sont éteintes depuis bien longtemps... La question des liens, des entrelacements ou de la transdépendance creuse aujourd'hui l'ensemble des savoirs. Pour cela cinquante-deux des plus grands penseurs, scientifiques, philosophes, économistes, anthropologues, médecins, écrivains, etc... ont été sollicités. Chacun dans son domaine éclaire dans un texte cette transition et émet des propositions de lois pour mieux la conforter ou l'émanciper. Parmi ces domaines : l'économie, la santé, le droit, l'environnement, la philosophie, les organisations politiques, le climat, mais aussi l'art, l'architecture, l'agriculture, la physique ou les sciences du vivant...

Covid. Une crise qui oblige

Laurent Chambaud / Éditions HyGée



La crise que nous vivons nous oblige à plus d'un titre. La pandémie nous fait vivre sous le régime de la contrainte, qu'elle soit individuelle ou collective. S'abstraire des mesures édictées fait planer le spectre de vagues successives qui submergent notre système de soins et alimentent une comptabilité macabre. Mais maintenir ces restrictions trop longtemps a une incidence sanitaire, sociétale et démocratique

que nous ne mesurons pas encore. Par ailleurs, cette crise nous engage à interroger nos modèles de société et notre conception de la santé. Beaucoup de commentateurs et de décideurs parlent d'un avant et d'un après. Mais qu'en sera-t-il vraiment? Comment prévenir et faire face à de nouvelles menaces sanitaires tout en privilégiant le vivre-ensemble? Loin des discours convenus et des approches réductrices, Laurent Chambaud plaide pour élargir notre réflexion et redécouvrir le sens d'un terme parfois galvaudé depuis le début de cette pandémie : la santé publique.

Il était un éducateur

François Ruiz / Éditions L'Harmattan, collection Les Impliqués



Portraits d'enfants ou d'adolescents, moments de partage dans un groupe ou moments de vie institutionnelle, souvenirs d'éducateur, de chef de service ou de directeur, les courts récits n'ont pas pour objectif de théoriser une pensée sur l'éducation spécialisée, mais sont assez significatifs de l'accompagnement en internat éducatif, et de son évolution. Ils se veulent être de simples

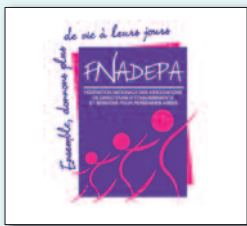
témoignages, agrémentés de quelques réflexions, basés sur une expérience longue de quarante années passées dans des institutions accueillant des enfants placés.

DES RESEAUX



Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité née de la crise sanitaire les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.



URADEPAPE GRAND EST, UNE IMPLICATION FORTE DANS LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

L'Union régionale des ADEPAPE¹ (URADEPAPE) Grand Est, présidée par Martine Manneville, secrétaire générale de l'ADEPAPE TREMPLIN 54 et personne ressource de la FNADEPAPE, existe depuis 1994. A l'origine, elle animait les ADEPAPE en Lorraine, puis en 2016 a étendu son activité à la nouvelle région Grand Est, qui intègre désormais dix départements. Inscrites dans le Code de l'Action Sociale et des familles, les ADEPAPE développent des actions pour participer à l'effort d'insertion sociale des jeunes sortants de l'ASE, au-delà de 18 ans ou de 21 ans, en partenariat avec les conseils départementaux et le tissu associatif de la Grande Région.

Depuis 2018, l'URADEPAPE Grand Est a été mobilisée dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, en animant le groupe 9, dédié aux personnes sortant de l'ASE.

Par la suite l'URADEPAPE a répondu à un appel à projet lancé par le plan concernant la création d'un poste de chargé de mission. Ce projet a été validé par le Commissaire à la lutte contre la pauvreté Grand Est, et a permis en mai 2020 l'embauche de ce chargé de mission, par conventionnement entre l'État et l'URADEPAPE, dont les missions s'articulent autour de deux objectifs principaux : la création d'ADEPAPE dans les départements du Grand Est et la redynamisation du réseau existant.

Malgré la crise sanitaire, la rencontre de l'ensemble des directions Enfance Famille des départements du Grand Est a confirmé unanimement leur soutien au projet et leur volonté d'avoir dans leur département une ADEPAPE dynamique. C'est ainsi que l'URADEPAPE a constitué plusieurs équipes de jeunes, volontaires et engagés, pour reprendre des responsabilités, par exemple en Moselle et dans la



©iStock

Marne. Plus globalement, le mouvement a généré une forte mobilisation des jeunes dans les autres ADEPAPE, qu'il convient bien évidemment d'accompagner dans la mise en œuvre des projets associatifs.

L'URADEPAPE a la volonté d'associer les jeunes sortants de l'ASE à cette dynamique de prévention, en les invi-

tant à partager leur expérience sur différents sujets. Le fait de couvrir une région entière, dont presque tous les départements ont une ADEPAPE, permet d'avoir une représentation plus diversifiée, mais surtout d'échanger les bonnes pratiques. Ainsi, ce qui fonctionne bien dans un département, peut être reproduit dans les autres, et



©iStock

ainsi faciliter la prise d'autonomie des jeunes ou améliorer l'égalité de traitement à la sortie des services.

QUELQUES ACTIONS DÉPLOYÉES DANS L'URADEPAPE GRAND EST

Participation d'un groupe de dix jeunes (20/25 ans) sortant de l'ASE aux États généraux de l'Éducation, dans le cadre d'ateliers participatifs animés par l'ANSA (Agence nationale des solidarités actives) sur le thème: "Comment améliorer la gouvernance du système éducatif". Ce fut l'opportunité pour des jeunes de partager leur expérience et leur ressenti sur le système scolaire et surtout sur ce qu'ils croient bon de changer dans l'avenir. Les différentes propositions ont permis d'alimenter la plateforme nationale de ces États généraux et de contribuer à l'élaboration d'une charte de l'Éducation, qui sera présentée en juin au Ministre de l'Éducation nationale.

Publication de l'étude "Identification des droits", en février 2021, réalisée

avec la contribution de quarante jeunes sortis de l'ASE. Ce travail a pour ambition de montrer les difficultés qu'ils ont pu rencontrer durant leur passage à l'ASE, à différents âges de leur parcours : 14 ans, 16 ans, 18 ans et 21 ans. Il s'agit en particulier d'évaluer la manière dont les jeunes ont vécu l'application de leurs droits, dans les domaines suivants : scolarité, égalité des chances, information, santé, autonomie, logement, ambition et droit à l'erreur. Au-delà de simples constats critiques, cette démarche vise à proposer des pistes concrètes d'amélioration, en se basant sur des récits de vie, les données de l'enquête, mais aussi des références émanant d'autres recherches.

Création d'un guide pour permettre aux professionnels de l'Éducation nationale d'acquérir une meilleure connaissance de l'ASE et de l'environnement d'un enfant confié. En effet, il est apparu, lors des travaux du groupe 9 "sortants de l'ASE", que les enseignants et responsables d'établissements étaient parfois démunis face au repérage des situations des enfants en danger et des

procédures de remontées des informations préoccupantes. Ce document se décline en sept fiches : les enfants protégés ; les modes de prise en charge ; les dispositions législatives et réglementaires ; la stratégie nationale de protection de l'enfance ; l'organisation départementale de la protection de l'enfance ; le statut juridique des enfants confiés à l'ASE ; les acteurs de la protection de l'enfance : les associations partenaires. Ce guide pourra être complété selon les besoins exprimés.

Projet de lutte contre la fracture numérique : À l'heure du tout numérique, bon nombre de personnes, jeunes ou moins jeunes, vivent un véritable sentiment d'isolement, par absence de savoir-faire et/ou d'équipement, obérant leurs accès aux droits. Ce programme de formation intitulé "Former, Aller-vers, Équiper" est en cours de déploiement auprès de nos adhérents, avec l'objectif de maintenir et de renforcer les liens sociaux, en cette période qui a accentué le phénomène de la distanciation physique. Ce projet est piloté par un groupe de jeunes, pour la plupart ayant suivi une formation informatique, avec la constitution d'une commission régionale du numérique de groupes d'aidants, l'élaboration d'une charte numérique partagée et l'harmonisation des équipements (logiciel et matériel).

Enfin, l'URADEPAPE contribue, en accord avec les présidents d'ADEPAPE, à l'écriture et à la mise en œuvre des projets associatifs. Elle soutient les actions pour faire connaître ces ADEPAPE auprès des publics de jeunes accueillis dans les établissements d'enfants et foyers d'accueil, selon le principe "d'aller vers". ■

¹ Association Départementale d'entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance

L'URGENCE D'UN PILOTAGE PAR LA CONFIANCE

INTERVIEW DE MARIE-SOPHIE DESAULLE, PRÉSIDENTE DE LA FEHAP

Forte de ses plus de 5 000 adhérents, la FEHAP est un espace privilégié de réflexion sur l'avenir des métiers du secteur social, médico-social et sanitaire. Ce qui lui donne aussi l'occasion d'analyser la performance des modes d'organisation des pouvoirs publics. Nous avons demandé à Marie-Sophie Desaulle, sa présidente, ancienne directrice générale d'ARS, de nous en dire plus.

Le Jas : Quelles sont les réformes que vous jugez prioritaires pour l'avenir des métiers du sanitaire, du social et du médico-social ?

Marie-Sophie Desaulle : On a de plus en plus de mal à recruter. Il faut donc commencer par renforcer la connaissance et la promotion de ces métiers. L'État pourrait notamment lancer des campagnes de communication massives sur ces métiers, à l'instar de ce qui a été fait pour les métiers de l'armée. Il faudrait mettre en relief les valeurs de ces métiers, qui produisent du lien, de la vie, des rencontres précieuses. Et ne pas oublier que ce sont des emplois non délocalisables, à un moment où se profile une grave crise de l'emploi. Mais avant tout, la revalorisation salariale est un élément majeur. L'an dernier, les accords de Ségur ont permis d'augmenter les rémunérations du secteur sanitaire et des Ehpad, mais en oubliant les autres soignants, en commençant par ceux des SSIAD pour les personnes âgées et ceux du monde du handicap qu'ils soient soignants ou accompagnants. Je pense aussi aux métiers du soin et de l'accompagnement rémunérés par les départements. Et au-delà, il s'agit de tous les métiers du social, ceux de l'insertion, ceux de l'ASE, qui eux aussi ont été en première ligne durant la crise sanitaire et aimeraient une reconnaissance de leur action. C'est pourquoi, nous poursuivons nos négociations avec l'État, et nous avançons. Mais il faut aussi interpeller les départements pour qu'ils agissent en conséquence. Rien



ne serait plus incohérent que de découvrir des situations différentes, par exemple, dans un foyer d'accueil médicalisé où se côtoient des AMP financés par l'assurance maladie et d'autres financés par le département.

Le Jas : Ne pensez-vous pas que certains départements auront des difficultés à

assumer de nouvelles charges dues aux augmentations de salaires, dans un contexte économique peu favorable à l'accroissement des ressources locales ?
M-S.D. : Il y a, bien évidemment, de fortes inégalités entre les départements. Mais la question des finances ne peut tout expliquer. Dans des départements peu favorisés, on réussit à très bien répon-

dre aux besoins sociaux malgré des moyens limités. Il s'agit surtout d'une volonté politique, de la façon dont les départements définissent leurs priorités et leurs enjeux. Or je constate que la ligne stratégique des départements n'est pas toujours très claire. Globalement, ils sont restés dans une logique de contrôle a priori et ont du mal à se projeter dans une logique de contractualisation par objectifs. C'est d'autant plus regrettable que du côté des ARS, la logique objectifs/résultats/dotation globale est bien mieux intégrée. Même si certaines ARS, trop pointilleuses, définissent des objectifs bien trop précis. Fort heureusement, on voit les choses bouger du côté de plusieurs départements, par exemple dans le secteur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, grâce à la dynamique générée par la double tarification qui nécessite de faire un pilotage à deux. Mais dans le secteur de la protection de l'enfance, on a souvent l'impression que les établissements sont uniquement considérés comme des services de l'ASE, pour lesquels celle-ci a un droit de regard et d'approbation a priori pour les moindres factures. On n'est pas du tout dans un pilotage par la confiance. À mon sens, cela est lié à une organisation trop cloisonnée au sein du département. Très souvent les services du handicap et ceux de l'ASE s'ignorent, alors que c'est quelquefois le même public qui est concerné. À noter également le manque de formation des professionnels du département pour s'engager dans un pilotage par objectif.

Le Jas : N'êtes-vous pas un peu trop positive en ce qui concerne les ARS ? Car nous avons aussi entendu des critiques.

M-S.D. : Je ne cherche pas à être trop positive avec les ARS, mais je trouve intéressant de montrer qu'elles ont réussi à moderniser le pilotage des structures. Et c'est ça qui justifie la popularité des ARS vis-à-vis de nos adhérents, qui ont l'impression d'avoir des interlocuteurs

avec qui on peut discuter des objectifs et des stratégies. Les ARS ont globalement réussi leur implantation territoriale. En revanche, et c'est un élément qui est en cours de rectification, les articulations avec les collectivités territoriales n'étaient au départ pas bien pensées, et insuffisamment institutionnalisées. La qualité



Il faudrait que les ARS soient moins dépendantes des directives du ministère de la Santé. C'est un des défauts de notre pays, cette incapacité de l'État à faire confiance aux territoires.

des articulations avec les collectivités devait donc dépendre essentiellement du désir d'implication des acteurs. C'est pourquoi, le gouvernement envisage dorénavant d'associer les élus locaux aux conseils d'administration des ARS. Car tous, élus départementaux, régionaux, municipaux, et représentants des ARS ont en commun une logique de territoire. Définir une politique adaptée à la population d'un territoire donné est une mission qu'ils partagent. En outre, il faudrait que les ARS soient moins dépendantes des directives du ministère de la Santé. C'est un des défauts de notre pays, cette incapacité de l'État à faire confiance aux territoires. Et on a donc toujours un pilotage descendant, là où il faudrait qu'il soit ascendant. La crise sanitaire l'a bien montré : au démarrage, l'État a voulu tout contrôler, et avec le premier confinement très radical cela a failli dérapé. Heureusement, tout le monde en central

a un peu "levé le stylo", et a dit aux territoires de s'organiser comme ils le souhaitaient pour répondre en fonction de la réalité de chaque territoire, se positionnant dans une posture d'accompagnement. Ce pragmatisme, issu de la crise, il faut le conserver. Je ne suis pas en train de dire qu'il ne faut pas de contrôle régalien, mais que celui-ci se fasse plutôt sur l'évaluation des résultats et non a priori. Je suis tout à fait en faveur du pari de la confiance et du pari de la proximité.

Le Jas : Quelle est votre analyse des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) et des appels à projets ?

M-S.D. : Sur la question des conventions pluriannuelles, je pense que l'idée d'origine est bonne : faire un diagnostic partagé, se mettre d'accord sur les objectifs, puis décider ensemble des moyens à mettre. Mais dans la réalité on a des applications différentes, qui dépendent de la diversité des lieux, des institutions, des agences... Certains vont jouer le jeu, c'est-à-dire de définir d'abord les objectifs puis les moyens, mais d'autres biaisent le débat en partant de leurs objectifs à eux et en tentant de l'imposer aux autres en faisant pression avec les moyens. Et dans les faits, l'idée de base est pervertie.

Sur la question des appels à projets, la réglementation a évolué depuis le démarrage de ce dispositif. Au départ cette dynamique était totalement pilotée par les autorités de tarification et de contrôle, qui exigeaient une réponse formatée à leur demande. Fort heureusement, les choses changent et le cadrage est devenu beaucoup plus léger : la demande de l'autorité se contente de souligner un besoin qu'il faudrait combler et demande aux postulants : "Que pouvez-vous nous proposer ?". Cela a redonné des capacités d'innovation des acteurs locaux. Et j'insiste sur ce dernier point, car il en va de l'avenir du privé solidaire. ■

LA CRISE SANITAIRE DESSINE DE NOUVELLES SOLIDARITÉS AU SECOURS POPULAIRE

Ce mois-ci, le Reness a choisi de mettre en avant le travail mené par le Secours Populaire des Hauts-de-Seine et tout particulièrement celui du comité d'Antony. Celui-ci, avec lequel Pascal Colin, président du Reness et maire adjoint d'Antony chargé du Pôle social, a des liens de proximité, a su répondre aux besoins nouveaux qui se sont exprimés aux premières heures de la crise sanitaire.

Si le premier confinement a été un choc pour tous, il a évidemment été encore plus douloureux pour les personnes en fragilités sociales. Malgré les risques et le manque alors d'équipements de protection, la Fédération des Hauts-de-Seine du Secours Populaire Français (SPF) a choisi de poursuivre ses actions même si les portes des locaux étaient bien sûr fermées aux bénéficiaires. "Aux premières heures du confinement, nous étions l'une des seules associations caritatives à agir encore, souligne Nicolas Grégoire, directeur général de la fédération départementale. Nous savions l'importance de continuer à assurer nos missions vitales, à commencer par la distribution de l'aide alimentaire". En effet, plus de 90 % de ceux qui contactent le Secours Populaire viennent d'abord chercher de quoi se nourrir. "Mais ce soutien-là est aussi la porte d'entrée pour les aider, ensuite, en matière de santé, d'accès aux droits, de scolarité, de loisirs...", complète Nicolas Grégoire. Nous sommes des généralistes de la solidarité".

Des généralistes qui, à l'occasion de cette crise, ont dû et ont su innover pour répondre aux nouveaux besoins. "La crise sanitaire a, en effet, mis au jour de nouvelles précarités, notamment celles des étudiants qui ont perdu leurs petits boulots et de ceux qui ne gardaient la tête hors de l'eau que parce qu'ils travaillaient au noir, souligne Hervé Lalbat, président de l'équipe d'Antony. Sur notre



commune nous estimons que le nombre de bénéficiaires a augmenté de 50 % et la ville est pourtant loin d'être l'une des plus pauvres du pays !".

AU SECOURS DES ÉTUDIANTS

L'antenne locale a ainsi multiplié par 4 son budget de 'chèques services' qui permettent d'acheter des biens de première nécessité : alimentation, hygiène, énergie, transport, etc. Elle fut aussi la première association de France à mettre en place, dès mars 2020, des distributions alimentaires pour les étudiants, une population qu'elle côtoyait peu jusqu'alors. Et assez rapidement, les bénévoles se sont rendu compte que l'accès aux soins, et tout particulièrement l'accès aux soins ophtalmologiques, était un autre besoin majeur de ces jeunes gens. "L'ophtalmologie n'est pas un domaine

couvert par la Croix Rouge locale, explique Hervé Lalbat. Or, le SPF est partenaire de la Fondation Rothschild et l'hôpital Rothschild. Nous avons donc pu organiser une quarantaine de rendez-vous au cours desquels nous avons constaté que certains étudiants (principalement d'origines étrangères) n'avaient que 4 dixièmes d'acuité visuelle. Comment étudier en voyant si mal ?!" À destination des étudiants toujours, mais aussi des lycéens, la section d'Antony a également distribué des ordinateurs avec l'aide de la Faculté de la Sorbonne. Des outils précieux sans lesquels beaucoup auraient été incapables de suivre les cours à distance. Et, dans le même temps, des bénévoles ont débuté des actions de soutien scolaire à distance qui se sont pérennisées même après la réouverture des classes.



©Sylvain VALLEZ



©Pierre DAVEAU

UN ÉLAN DE SOLIDARITÉ INÉDIT

La SPF des Hauts-de-Seine a également été sollicitée par les autorités publiques, notamment par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, pour confectionner et distribuer des centaines de colis alimentaires (permettant de confectionner 5 à 7 repas) aux 3 500 personnes logées dans les 95 hôtels sociaux du département. L'action a mobilisé des centaines de bénévoles pendant près de 3 mois. "S'il y a une chose que je veux retenir de cette période, c'est l'incroyable géné-

rosité de nos concitoyens, insiste Nicolas Grégoire. D'abord parce que leurs dons (argent, matériels, denrées...) nous ont permis de tenir lorsque l'organisation de nos collectes était impossible. Ensuite parce que nous avons connu un afflux incroyable de nouveaux bénévoles". Entre mars à fin décembre 2020, plus de 1 000 personnes se sont manifestées pour rejoindre les 16 sections locales. Sur certains secteurs, il n'y avait pas assez de missions pour tous ! "De notre côté, nous recevions 3 à 4 demandes de candidats au bénévolat chaque semaine, ajoute Hervé Lalbat. Il s'agissait souvent de gens de moins de 40 ans qui sont les moins à risque de faire des formes graves de Covid. Le socle de nos bénévoles historiques étant plutôt âgés, c'est donc souvent grâce à nouveaux venus que nous avons pu travailler". Bien sûr, certaines recrues cherchaient d'abord à échapper aux contraintes du confinement, mais peu importe pour Nicolas Grégoire : "ils ont été utiles, ils ont découvert d'autres réalités sociales que la leur et la graine de solidarité est semée en eux !" D'ailleurs, certaines structures ouvrent désormais leurs portes le samedi afin que ces nouveaux bénévoles, souvent salariés et donc indisponibles en semaine, puissent

poursuivre leur engagement. "Notre approche a changé aussi vis-à-vis des bénéficiaires, ajoute Hervé Lalbat. Nous n'attendons plus que les gens viennent vers nous, nous allons aussi vers ceux qui n'osent pas nous contacter. Ce n'est pas facile de venir demander à manger ! À nous d'aller dans les hôtels du 115, les résidences universitaires..." Aujourd'hui, par exemple, les étudiants de Nanterre bénéficient de permanences du SPF au sein de la maison des étudiants, située au centre du campus.

DES PARTENARIATS RENFORCÉS

Le président local souligne enfin que la période a permis de décloisonner les pratiques. Les échanges entre les associations se sont renforcés tout comme ceux avec les instances de la ville et du département. "Les associations ont une proximité avec le terrain, une capacité de réaction rapide souvent supérieure aux instances publiques qui ont, elles, bien d'autres outils et d'autres atouts. Croiser nos réseaux permet d'être plus efficace, d'anticiper et de prévenir les situations extrêmes". Une analyse que partage le directeur général de la fédération départementale. "La période a redéfini nos rapports avec les élus locaux avec qui nous travaillons de manière plus étroite et plus fine. Certains n'avaient pas pris toute la dimension de ce que nous sommes en capacité de faire et de notre complémentarité avec leurs programmes d'action sociale. Casser le travail en silos, c'est notre intérêt à tous, à commencer par celui des familles que nous aidons". ■



Fédération départementale
contact@spf92.org
01 47 24 66 04

Comité d'Antony
spfantony@gmail.com
antony@spf92.org
01 42 37 05 02

1^{ER} CONGRÈS NATIONAL DES JOURNÉES CITOYENNES

Le mardi 8 juin 2021 (de 17h30 à 19h30), se tiendra le 1^{er} Congrès national des Journées citoyennes. Présentation et programme.



© DR

C'est une des grandes inconnues du "monde d'après" : la cohésion nationale sortira-t-elle renforcée ou, au contraire, fragilisée à un moment où elle sera indispensable ? Car si chacun a pu vérifier lors des différents confinements l'existence d'un fort soutien mutuel entre habitants, les enquêtes d'opinion montrent aussi une accentuation de la défiance envers les responsables nationaux et locaux, mais aussi entre habitants. Or c'est évident, une France désunie est une France affaiblie. Il est donc plus que jamais nécessaire de veiller à l'entretien et au développement des principaux repères collectifs et des liens sociaux. C'est la raison d'être des Journées citoyennes.

C'est pourquoi, en s'appuyant sur l'expérience menée par les communes organisatrices des Journées citoyennes ces dernières années, il faut inviter toutes les communes de France à s'engager dans une Journée nationale de la citoyenneté durant laquelle elles pourraient mettre en œuvre une Journée citoyenne ou tout autre initiative fédérative. Celle-ci pourrait avoir lieu le jour de la date nationale officielle de la Journée citoyenne (le 25 septembre 2021) pour permettre à toutes les communes d'avoir le temps de définir et d'organiser des actions collectives, qui prendront nécessairement des formes adaptées à chaque territoire et aux contraintes sanitaires. Mais cette diversité d'initiatives doit impérativement s'accompagner d'un

socle commun sur la finalité et le contenu de la démarche. Voilà la finalité de ce congrès ouvert cette année à toutes les communes soucieuses de promouvoir la citoyenneté, le lien social, les solidarités naturelles... Ce congrès aura donc pour principal objectif de rappeler les grandes valeurs de la Journée citoyenne mais surtout de définir les pistes d'action pour cette journée nationale, en se basant sur les retours d'expériences des communes ayant déjà organisé la Journée citoyenne malgré la crise sanitaire. Il sera alors possible, grâce aux échanges avec les congressistes, de dresser un inventaire des initiatives pouvant être retenues en fonction des caractéristiques et circonstances locales.

PROGRAMME

Le congrès se déroulera en ligne, sous forme de visioconférence gratuite

17h30 – 17h45

Ouverture

Fabian Jordan, initiateur de la Journée citoyenne, Président de Mulhouse Alsace Agglomération. **Exposé liminaire sur les principes fondamentaux de la Journée citoyenne et sur les raisons particulières qui justifient une forte mobilisation de l'ensemble des communes en 2021.**

17h45 – 18h45

Pour une nouvelle édition de la Journée citoyenne

Adaptation de la Journée citoyenne au contexte de crise sanitaire. Retours d'expériences de communes ayant organisé la Journée citoyenne durant la crise et échanges avec les congressistes.

- **Éric Bourge**, ambassadeur de la Journée citoyenne Pays de la Loire, maire de La Guerche.
- **Michel Gonord**, ambassadeur de la Journée citoyenne Ile-de-France, maire de Champagne-sur-Seine.
- **Véronique Mundel**, ambassadrice de la Journée citoyenne Grand Est, conseillère municipale de Berrwiller.

18h45 – 19h15

Pour une Journée nationale de la citoyenneté

Présentation d'une motion soumise au vote des congressistes. Examen d'un appel à toutes les communes de France les invitant à réaliser une Journée nationale de la citoyenneté en développant la Journée citoyenne ou tout autre initiative fédérative (des hypothèses de travail seront présentées).

- **Didier Lesueur**, responsable national de la coordination des Journées citoyennes, directeur général de l'Odas.

19h15 – 19h30

Synthèse des travaux et clôture

- **Jean-Louis Sanchez**, Président du collectif Appel à la fraternité, délégué général de l'Odas.

MODALITÉS DE PARTICIPATION À LA VISIOCONFÉRENCE

Ce congrès aura lieu en visioconférence gratuite via l'application Webex utilisable sur ordinateur et smartphone. Le téléchargement gratuit au préalable de cette application est indispensable. Pour y participer, merci de vous connecter 5 à 10 minutes avant à partir du lien ci-dessous.

<https://mulhouse.webex.com/mulhouse/j.php?MTID=m5a0e44338a46277a0f934051598856a3>

Mot de passe de la réunion : **CongresJC**

Numéro de la réunion (code d'accès) : **163 459 9905**

Lors de votre connexion nous vous invitons à couper votre micro et à assister à la conférence avec votre caméra vidéo activée.

Si vous rencontrez des problèmes de connexion, contactez-nous au :

07 87 30 89 88

06 19 12 70 69

07 87 30 52 79

Afin de faciliter l'organisation, merci de confirmer votre présence par mail à : secretariat@odas.net



La Fédération des centres sociaux a initié un programme de soutien au bien-vieillir. Fort des multiples antennes de proximité des centres sociaux, ce programme a pour ambition de sensibiliser, détecter l'isolement, et surtout accueillir les personnes âgées dans des activités collectives où elles peuvent exprimer concrètement le principe : les personnes âgées ont autant besoin d'aider que d'être aidées.

#VIEILLIRENSEMBLE... AVEC LES CENTRES SOCIAUX

Avec les centres sociaux, la vieillesse ouvre un champ des possibles : entretenir ses relations sociales, s'engager localement, rester connecté, développer de nouveaux projets... bref, les centres sociaux contribuent à une société qui permette de #vieillirenssemble !

"LA VIEILLESSE, CE N'EST PAS LA FIN DE LA VIE !"

À plus de 60 ans, Catherine n'est pas cloîtrée chez elle, rideaux fermés, à attendre que la journée se passe. Avec Thérèse, Henri, et les 200 000 séniors qui fréquentent un centre social chaque année, elle a encore de l'énergie à revendre et des idées pleines la tête. Pour eux trois, c'est l'envie de rester autonome et en lien qui leur a donné la force de se lancer dans ce projet : acheter et rénover un ancien moulinage pour en faire leur lieu de vie ! Ils et elles sont six, (futurs) retraités, à avoir emménagé ensemble dans cet habitat partagé, après 4 ans de travail, accompagnés par le centre social.

"NOUS PORTONS UN NOUVEAU REGARD SUR LES PERSONNES ÂGÉES, QUI ONT LEUR PLACE ET LEURS CAPACITÉS D'ACTION ET DE CRÉATION !"

Ce pourrait être les mots des 20 bénévoles retraités qui se relaient pour conduire chaque semaine le Royan



© Lucile Barbery

Express. Ces séniors encore actifs, désireux de rester utiles, ont été à l'initiative de ce projet de transport partagé à la demande. De l'achat du véhicule à sa conduite, ils et elles s'organisent pour permettre aux plus anciens dont la mobilité est réduite de continuer à pouvoir se déplacer, même quand le bus du village ne circule plus. Aujourd'hui, 70 % des centres sociaux s'engagent à accompagner ces initiatives autour du bien vieillir. Et pour les rendre visibles, nous lançons la campagne en ligne #Vieillirenssemble ! Cinq semaines pour changer notre regard sur la vieillesse à travers cinq idées forces :

- Obsolète, moi ? Avec les centres sociaux, je reste connecté
- Isolé, moi ? Avec les centres sociaux, je reste en lien
- Rouillé, moi ? Avec les centres sociaux, je reste curieux et dynamique
- Inactif, moi ? Avec les centres sociaux, je cultive de nouveaux projets
- Dépassé, moi ? Avec les centres sociaux, je me projette vers l'avenir ■



Fédération des Centres sociaux
et Socioculturels de France

Maïa CORDIER – Responsable des relations
presse – maia.cordier@centres-sociaux.fr
06 95 86 54 23

Allegez vos charges ...



JUSQU'À
42%
SUR VOS ACHATS
ET LOCATIONS LD



... pas vos moyens !

Mediassoc est la centrale associative dédiée au secteur social, qui permet de mutualiser votre force d'achat et de réduire les coûts sur des postes de dépense importants, tels que votre parc automobile.

Mediassoc offre à ses utilisateurs un moyen simple et gratuit d'optimiser leur budget en bénéficiant de remises exceptionnelles sur l'achat de véhicules Renault et la location longue durée toutes marques.

MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL
SANS MINIMUM D'ACHAT
SANS INTERMEDIAIRE
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris Ve

01 45 86 46 14
<https://www.mediassoc.fr>



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie



solidaire



Le chèque énergie est attribué **SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES**.

juste



Le chèque énergie permet de payer des factures pour **TOUT TYPE D'ÉNERGIE** du logement.



NOUVEAU

Le chèque énergie est également utilisable pour les résidents en EHPAD, en EHPA, en résidence autonomie, en ESLD ou USLD.

simple



Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. **IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHÉ À ACCOMPLIR** pour le recevoir.



NOUVEAU

Le chèque énergie peut être automatiquement déduit de vos prochaines factures en cochant la case prévue sur le chèque, grâce à la pré-affectation en ligne sur le site du chèque énergie, ou par téléphone.

EN SAVOIR +

www.chequeenergie.gouv.fr

N° Vert

0 805 204 805

SERVICE ET APPEL GRATUITS